

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(55^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Vendredi 5 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — Loi de finances pour 1983 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6737).

Education nationale (suite).

M^{me} Missoffe,
MM. Valroff,
René Haby,
Hermler,
Bourg-Broc,
Bally,
M^{me} Scum,
MM. Le Gars,
Barrot,
Hage,
Güssinger,
M^{me} Chaigneau,
MM. Delehedde,
Bonrepaux,
Dollo,
Zarka,
Pénicaut,
Descâux-Beaume,
Didier Chouat,

MM. Lasalle,
Nils,
Michel Berson,
Le Foll,
Guyard,
Louis Lareng,
Tavernier.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 6756).

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN,

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083, 1165).



EDUCATION NATIONALE (suite)

M. le président. Hier soir, l'Assemblée a abordé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale et a entendu les rapporteurs.

La parole est à Mme Missoffe, premier orateur inscrit.

Mme Hélène Missoffe. Vous ne pouvez, du moins je le suppose, monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous souvenir d'une année sur l'autre des interventions de tous les parlementaires. Mais même si c'était le cas, je n'aurais aucun scrupule à centrer mon intervention de cette année sur le même thème que l'année dernière : l'inquiétude quant au sort de l'enseignement privé.

On sait maintenant que 75 p. 100 des Français, c'est-à-dire une grande majorité, qui transcendent les clivages politiques, sont indirectement concernés par l'enseignement privé, et non pas seulement deux millions d'enfants, leurs parents, leurs éducateurs et le personnel administratif de ce secteur.

Une grande majorité de Français est donc inquiète devant l'avenir. Cette inquiétude est aggravée par la mise en place de certaines procédures dites de consultation, de concertation et de dialogue, qui semblent un peu orientées a priori. Inquiétude aussi devant certaines actions effectuées au mépris de la loi, sans qu'il y ait de réaction de la part de ceux qui devraient être les plus fermes garants des lois, c'est-à-dire de la part du Gouvernement.

Ce climat d'inquiétude est consternant, désolant, sclérosant, négatif, si l'on songe aux vrais problèmes de l'éducation : contenu de l'enseignement, pédagogie adaptée, échecs scolaires, acquisition d'une formation professionnelle adéquate.

En effet, il est vraiment désolant de voir tant d'énergie et d'intelligence dépensées pour trouver les méthodes les mieux adaptées pour étouffer ou démanteler l'enseignement privé sans pour autant déclencher la fureur et la révolte de cette grande majorité de Français qui, quel que soit le type d'enseignement choisi pour leurs enfants — et c'est cela qui est intéressant — souhaite conserver le pluralisme éducatif et scolaire. Il y aurait vraiment mieux à faire !

Le budget de l'enseignement privé augmente, moins que l'année dernière certes, mais de façon relativement raisonnable en cette période de rigueur. Est-il raisonnable en revanche d'avoir constitué quatre groupes de travail « internes », j'insiste sur le terme, à l'éducation nationale sur des thèmes fondamentaux — carte scolaire, caractère des établissements, statut et modalités de nomination, des personnels, activités prolongeant l'enseignement et s'inscrivant dans l'espace éducatif — qui doivent, d'ici à la fin du mois de novembre, pousser aussi loin que possible leur réflexion et présenter des propositions d'action ?

Pourquoi, si vous souhaitez consulter, ne pas avoir inclus dans ces instances de discussion ceux qui sont et seront le plus directement concernés ? Même s'ils sont auditionnés, vous savez comme moi, monsieur le ministre, qu'une audition sans réponse ni discussion, forcément formelle et brève, n'a rien à voir avec la participation permanente à un groupe de travail.

Vous avez reconnu vous-même que la rentrée de 1982-1983 ne s'était pas effectuée sans problèmes. Vous avez également indiqué que vous souhaitiez assouplir certaines règles trop rigides de l'enseignement public. Pourquoi ne pas essayer de transposer du privé au public certaines modalités satisfaisantes ? Pourquoi en vouloir au privé de ne pas connaître certaines des difficultés du public ? Ce ne sont pas les obstacles et les entraves mis au développement du privé qui guériront ce qui fonctionne mal dans le public.

Nous nous inquiétons aussi des attaques ponctuelles, sournoises ou ostensibles, à la législation existante. Ainsi, en dépit d'un arrêt du Conseil d'Etat, 200 écoles ne reçoivent pas de leur municipalité le versement du forfait communal. A Angers, à Nantes, à Senlis, au Mans et dans d'autres villes, on refuse l'ouverture, tout à fait nécessaire pourtant, de sections du brevet de technicien supérieur dans des établissements techniques privés. On refuse de prendre en compte, pour l'ancienneté des maîtres, des stages de formation organisés par l'Institut supérieur de promotion pédagogique professionnelle de l'enseignement catholique, sans aucun fondement juridique valable et en violation des textes législatifs en vigueur. Je pourrais continuer car la liste est longue...

Ces actions ponctuelles, ces morsures, ces atteintes au droit engendrent une grande inquiétude. On se demande ce qu'il en sera au lendemain des prochaines échéances électorales. Décidera-t-on une politique d'asphyxie, de mort lente ou, au contraire, des actions d'éclat ? Nous avons de bonnes raisons de croire que les consultations ont été engagées avec des arrière-pensées et des objectifs bien déterminés. Or les parents

les plus doux deviennent des lions quand il y va de l'avenir de leurs enfants.

Pour justifier vos actions, pour donner un sens à vos consultations, vous rappelez que M. Mitterand s'est engagé à promouvoir un grand service public laïque unifié. Mais cet aménagement ne correspond pas à la volonté de la majorité des Français.

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas le seul point sur lequel il n'y a pas d'accord !

Mme Hélène Missoffe. Je rappelle d'ailleurs que certains engagements n'ont pas été tenus : ainsi celui, d'une brûlante actualité, de faire voter les immigrés aux élections municipales. Hier matin, on nous a annoncé le rétablissement des visas.

Les engagements sont pris dans certaines circonstances, mais lorsque les conditions politiques, psychologiques et économiques changent, il est parfois difficile de les tenir. Personne ne vous reprochera, au contraire, de surseoir à des engagements qui ne vont pas dans le sens du bien public, de l'intérêt général.

Ce que nous voulons, c'est savoir où nous allons, au moins au niveau des principes. Ce que nous voulons, c'est que la législation en vigueur soit respectée. Notre inquiétude ne demande qu'à se transformer en une vigilance nécessaire, mais nous voulons connaître notre destin.

Ne nous demandez pas d'assister, impuissants, à une agression et à l'extinction de ce qui nous appartient, à nous et à 75 p. 100 des Français, comme un élément inaliénable et capital de notre condition de parents et de citoyens libres et responsables, je veux dire le développement harmonieux et simultané de l'enseignement public et de l'enseignement privé, seul à même de permettre le retour, définitif je l'espère, à la paix scolaire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Pierre Mauger. C'est notre grand espoir !

M. le président. Le groupe socialiste ayant sollicité la modification de l'ordre d'appel de ses orateurs, la parole est à M. Valroff.

M. Jean Valroff. La part consacrée par le budget de l'éducation nationale aux lycées d'enseignement professionnel sera, en 1983, en très nette progression et nous nous en réjouissons. Un très gros effort a été consenti pour les structures d'accueil : les crédits augmentent de 89 p. 100 et les unités de quinze. Cet effort permettra de mieux accueillir les 18 000 élèves supplémentaires attendus en 1983. L'augmentation du nombre d'enseignants est, elle aussi, très significative : 1 169 postes, dont 80 de conseiller d'éducation, sur les 1 764 emplois accordés aux L. E. P.

Cependant, si l'on tient compte des ouvertures d'établissements et des nombreuses heures de mécanique générale, de mathématiques, d'éducation familiale et sociale, de dessin industriel et de comptabilité qui n'ont pu être assurées jusqu'à maintenant, la progression restera toute relative. En effet, le nombre des classes de plus de trente élèves diminue encore trop lentement et le taux d'encadrement se détériore, bien que légèrement.

Ce qui pose également problème, ce sont les suppressions d'heures supplémentaires, dont on sait qu'elles ne sont jamais exactement compensées par les mesures de titularisation d'auxiliaires, d'autant plus que va se poser aussi le problème de la prise en charge des actions en faveur des jeunes de seize à dix-huit ans.

Je salue donc les mesures prévues de titularisation de 1 050 auxiliaires en 1983, dont 300 sur crédits de remplacement et 750 sur emplois vacants.

On peut cependant regretter que le taux d'auxiliarat reste, avec 22,7 p. 100 dans les L. E. P., le plus fort de l'ensemble de l'éducation nationale et, sachant qu'il s'agit de personnels d'une ancienneté moyenne de cinq ans et d'une grande valeur, souhaiter une résorption beaucoup plus rapide de l'auxiliarat.

Les crédits se montent à 1,3 milliard. Compte tenu des créations d'établissements et de la prise en charge des jeunes de seize à dix-huit ans, ils ne permettent pas une amélioration sensible du fonctionnement et nous le regrettons.

Je souligne également qu'un effort très important reste à faire en faveur des personnels ouvriers et de service, et qui ont un rôle spécifique à jouer dans les L. E. P. dont les réductions d'horaire se font au détriment de la charge de travail. Leur nombre restreint ne leur permet pas d'effectuer, toujours et partout leurs tâches de magasinage, d'entretien et de nettoyage.

Au chapitre des satisfactions, je noterai les six parts supplémentaires de bourse acquises pour 1982-1983 en faveur des élèves de C. A. P. et B. E. P., ainsi que le montant moyen par élève, de 500 francs dès le 1^{er} janvier 1983.

Je rappelle cependant que la rareté et la spécificité de certaines formations dispensées par les L. E. P. contraignent une partie des élèves à se déplacer fort loin et à engager ainsi des

frais élevés qu'aucun dédommagement n'est en mesure d'atténuer actuellement. Il est donc urgent d'étudier ce problème.

Il est clair, monsieur le ministre, que la volonté du Gouvernement de reconstituer les filières de production industrielle a présidé à l'élaboration des choix en faveur des L.E.P. Cet effort doit aboutir si, nonobstant les contraintes économiques actuelles, une réforme progressive mais déterminante et engagée. Celle-ci doit conduire à redonner une meilleure image de marque aux L.E.P., image qui, malheureusement, a été parfois altérée par les enseignants eux-mêmes.

C'est possible si l'on renforce les normes d'encadrement dans les disciplines de base des filières industrielles en instaurant une politique de formation permanente des maîtres et — j'avais déjà insisté sur ce point l'année dernière — en instituant un corps de remplaçants. C'est possible aussi si les normes d'encadrement sont adaptées à la réalité industrielle et à la sécurité.

A cet égard, je ne saurais mieux faire que de vous signaler, à titre d'exemple, la contradiction que j'ai moi-même relevée dans la pratique de la formation de sylviculture et sciage qui a été créée dans ma circonscription : l'effectif maximal en enseignement professionnel étant de quinze élèves pour un professeur, c'est cette norme qui préside à l'établissement des emplois du temps et des dotations en postes, alors que l'inspection du travail exige la présence de deux maîtres, compte tenu du danger et de la dispersion des élèves scieurs.

Il est également possible d'améliorer l'image de marque des L.E.P. si leur finalité est mieux adaptée à l'environnement économique et si les disciplines enseignées sont moins figées dans le temps. Une formation alternée sous la maîtrise de l'Etat devrait être mise en place en ce qui concerne la scolarité initiale et se poursuivre par une formation continue adaptée, alternée elle aussi, si l'on ne veut pas englober des crédits énormes dans des investissements en machines très spécialisées.

Si l'on veut par ailleurs éviter que les élèves ne sortent prématurément des L.E.P. ou qu'ils passent plusieurs fois dans les systèmes de formation avant d'entrer dans la vie active, il convient de revoir le régime des bourses par rapport aux rémunérations versées aux jeunes de seize à dix-huit ans et de prévoir des stages de formation infiniment plus attractifs. Il faut arriver à la gratuité des livres et alléger le travail de préparation des maîtres, souvent fastidieux et coûteux. Il faudrait par ailleurs accorder la gratuité des transports jusqu'à la fin de la scolarité et non jusqu'à seize ans.

Il conviendrait également de mieux doter les établissements en agents d'entretien et de service, afin de rendre aux heures d'enseignement leur pleine signification et leur contenu intégral, sans alourdir les horaires. Enfin, un effort devrait être fait pour les postes de documentaliste, d'éducation physique et de surveillance.

Sur le plan financier, une réforme concernant la taxe d'apprentissage s'impose, tant en ce qui concerne son mode de prescription — qui place les établissements publics en situation de concurrence souvent défavorable, voire de dépendance — que sa répartition interne, qui n'obéit à aucun critère officiel et n'est quelquefois pas soumise à l'approbation des conseils d'administration, dont les prérogatives ont par ailleurs été notablement amoindries.

En conclusion, monsieur le ministre, on peut dire que les gouvernements précédents avaient tiré les conséquences, pour l'enseignement technique court, de leur soumission au principe de la division internationale du travail.

S'ils avaient consenti naguère les efforts que vous nous proposez aujourd'hui, le renouveau industriel voulu par le Gouvernement serait possible beaucoup plus rapidement sur le plan humain.

Vous avez donc d'ores et déjà donné une impulsion décisive que les députés socialistes approuvent pleinement et qu'ils vous aideront à poursuivre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. René Haby.

M. René Haby. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la tradition élaborée depuis une bonne vingtaine d'années veut que, dans le cérémonial de la discussion budgétaire, chaque intervenant de l'opposition décore les propositions de dépenses gouvernementales pour relever, ici un oubli, là un effort insuffisant, ailleurs le refus de prendre en compte telle revendication catégorielle.

Je ne me livrerai pas aujourd'hui à cet exercice trop élastique, d'abord parce que je n'en ai pas le temps. Tout en ayant à ma disposition la moitié du temps de parole accordé à mon groupe, je pourrai m'exprimer en tout et pour tout durant un quart d'heure, à peu près une minute par milliard de nouveaux francs de votre budget, monsieur le ministre !

Mes collègues du groupe socialiste ont été, eux, plus richement dotés. Or, je leur fais confiance, ainsi qu'à leurs alliés commu-

nistes, pour relever précisément dans votre budget ces oublis et ces insuffisances, puisque ceux-ci sont déjà exprimés depuis plusieurs semaines dans la presse syndicale de la F.E.N. et de la C.F.D.T., dont on connaît les attaches étroites avec les parlementaires de l'actuelle majorité.

D'ailleurs, la plupart des rapporteurs ont déjà présenté objectivement les ombres sérieuses de la réalité budgétaire de 1983 la nuit dernière, tout au moins ceux qui n'ont pas cru devoir transformer leur rapport en un cours, sans intérêt, de pédagogie générale pour étudiant de première année de sociologie.

M. Jean Natiez. C'est irrespectueux !

M. René Haby. Monsieur le ministre, il est certain que tout cela sera fait avec un grand effort de compréhension de la part de vos amis de la majorité. Chacun des orateurs tiendra, j'en suis certain, à donner le coup de chapeau nécessaire, même s'il est un peu forcé, à la nouvelle rigueur socialiste ; quand on est du Gouvernement, il faut courageusement assumer ses devoirs de gestionnaire.

Mes collègues de la majorité ne manqueront pas non plus de souligner que le budget de l'éducation nationale de 1983 est prioritaire par rapport au budget de l'Etat, puisque sa progression lui est supérieure de près de trois points, en oubliant tout simplement de rappeler qu'il était l'an dernier inférieur de cinq points.

On a fait et l'on fera abondamment, en revanche, la comparaison avec les années d'avant-hier, cette période honnie, où les moyens étaient systématiquement refusés au service public. Personne, bien sûr, ne rappellera que de 1974 à 1978 j'ai eu la responsabilité d'ouvrir 10 000 classes maternelles nouvelles, de créer 500 ateliers complémentaires, 40 000 emplois nouveaux. Mais tout cela est sans importance aujourd'hui. J'ajoute même que, si c'est là la « lourde responsabilité » qu'on me jetait cette nuit à la figure, je l'assume avec fierté.

De toute façon, comme l'a dit un de vos éminents syndicalistes, une mesure technique n'a pas du tout la même signification suivant qu'elle est décidée par la droite ou par la gauche.

Il reste donc qu'après avoir sacrifié à la liturgie il faudra bien que les députés de la majorité se fassent, comme je l'ai dit, les porte-parole de leurs amis des syndicats, coïncés actuellement entre leur soutien inconditionnel au Gouvernement et les revendications non satisfaites de la base.

C'est un exercice d'équilibre délicat, et l'on ne fait jamais trop pour essayer de le réussir. Ainsi l'organe officiel du S.N.E.S. a-t-il titré son numéro du 1^{er} octobre dernier « Un budget qui doit changer », réclamant déjà un collectif budgétaire.

Aussi m'a-t-il suffi de prendre connaissance, depuis trois ou quatre semaines, de cette presse syndicale pour connaître les thèmes qui sont et seront développés dans ce débat.

Vous avez déjà entendu parler de l'insuffisance des crédits d'enseignement et d'action sociale, qui augmentent moins que le coût de la vie, de la baisse relative des moyens de fonctionnement des collèges et lycées, obligeant les chefs d'établissement à puiser dans leurs fonds de réserve, c'est-à-dire dans les bénéfices de la demi-pension payée par les familles.

On relèvera aussi, j'imagine, que l'abaissement de deux heures de l'horaire hebdomadaire des agents de service n'est toujours pas compensée.

On s'étonnera, à juste titre, de l'énorme diminution des crédits d'heures complémentaires dans les universités, décidée durant les dernières vacances, sans aucune concertation, sous prétexte que les professeurs devaient trente-deux semaines de cours et non vingt-cinq.

En fait, nous savons que cette prolongation annuelle ne peut se traduire que par l'allègement de la durée des cours professoraux ; elle ne pourra couvrir que les sujets différents traités jusqu'à maintenant à côté de ces cours et rémunérés en heures complémentaires, précisément, d'où un appauvrissement du contenu des filières. A Nancy II, par exemple, l'amputation est véritablement extraordinaire puisqu'elle porte sur quatre mille heures, soit l'équivalent de quinze assistants permanents, tout au long de l'année.

Mais c'est probablement sur la modestie des créations de postes qu'on vous interrogera le plus. Certes, on fera remarquer que plus du tiers des emplois publics nouveaux va à l'éducation nationale en 1983. Mais peut-être quelque téméraire aura-t-il le courage de relever que nombre de ces prétendues créations ne sont que des régularisations de service déjà effectuées et payées sur des crédits divers.

Il semblerait, au total, que les postes véritablement « frais » suffiront tout juste en 1983 à pourvoir en personnel les lycées et collèges neufs en construction. Il n'y a donc pas d'amélioration en vue de l'encadrement pédagogique.

Où sont, dès lors, les seize heures de cours hebdomadaires envisagées par la commission Legrand et les attributions sup-

plémentaires, en principe importantes, qui devraient être faites en zone d'éducation prioritaire ?

Pas de nouvelles classes maternelles non plus ! Peut-être même faudra-t-il revenir — sans le dire, bien sûr — aux redéploiements initiaux prévus par M. Beullac pour approvisionner en postes d'instituteur, aux dépens des départements les mieux dotés, ceux qui connaissent encore aujourd'hui un essor démographique.

Quant aux crédits d'équipement, qui peut savoir ce qui leur adviendra puisque, à peu près certainement, l'opération de blocage des autorisations de programme réalisée en 1982 sera renouvelée en 1983.

Tout cela, monsieur le ministre, sera probablement évoqué prudemment par vos amis. En revanche, je crains qu'aucun d'eux ne vous pose la seule question significative aujourd'hui : comment, avec si peu de moyens nouveaux, pensez-vous procéder pour éviter que ne se reproduise en 1983 la déperdition énorme d'heures de cours qui a caractérisé la rentrée de cette année, alors que vous disposiez des 17 000 postes supplémentaires créés au collectif de 1981 et des 12 000 du budget de 1982 ?

Le parti socialiste, le parti communiste, leurs alliés syndicaux n'ont cessé de répéter depuis un an qu'enfin le nouveau pouvoir avait donné à l'éducation nationale les moyens que lui avaient refusés les gouvernements précédents.

Aujourd'hui, vous découvrez la fragilité de ce raisonnement purement quantitatif.

En réalité, monsieur le ministre, la pagaille de la rentrée de 1982 est le témoignage d'autre chose. C'est le témoignage d'un mal profond qui, au-delà des discussions budgétaires sans grande signification, touche à la qualité même du fonctionnement de votre maison. C'est là aujourd'hui l'essentiel. Or, dans le développement de ce mal, le pouvoir actuel porte une lourde responsabilité.

Une des causes essentielles, en effet, de cette rentrée qui, depuis huit semaines, n'en finit pas d'être ratée, c'est le retard des affectations. J'y vois d'abord une marque évidente de la dégradation de l'efficacité administrative. On a tenté d'expliquer les dizaines de milliers d'heures d'enseignement non assurées en septembre et octobre par la « surprise » qu'ont constituée les effectifs des élèves, en hausse imprévue. Piètre excuse ! Les procédures d'affectation des élèves dans les classes, si elles avaient fonctionné correctement, auraient dû permettre, aux principaux et aux proviseurs de connaître avec précision leurs besoins dès le mois de juin. Il faut bien s'interroger sur la carence nouvelle de l'administration dans cette affaire.

Monsieur le ministre, la politique de titularisation des auxiliaires que vous étiez si fier de nous présenter l'an dernier — je vous avais pourtant mis en garde sur son irréalisme — a interdit de remédier rapidement aux graves anomalies du mouvement des titulaires.

Chaque maître auxiliaire employé l'an dernier a, certes, obtenu la garantie de son traitement dès la rentrée, mais le droit de refuser successivement un ou deux postes proposés, la nécessité de soumettre les propositions de nominations à des commissions rectoriales ont retardé considérablement les mises en place. Je connais des académies où la commission d'affectation des auxiliaires ne s'est réunie que trois semaines après la rentrée.

Le résultat est celui que signale un tract syndical entre mille autres, diffusé le 14 octobre dans un petit collège de la région parisienne : « A ce jour, trois cents heures d'enseignement n'ont pas encore été assurées. »

Devant ces trous béants, il a fallu improviser, notamment dans les académies « sinistrées » du Nord et de l'Est, et alors que votre belle politique de résorption des auxiliaires impliquait qu'on en recrutât des nouveaux en plus grand nombre, on a dû faire appel, à la demande même du Premier ministre, à toutes sortes de volontaires, parfois peu qualifiés, ramentés par les agences de l'emploi, les radios et la télévision.

Et ce n'est pas fini ! De nouvelles dispositions aberrantes de votre administration viennent de retirer, début novembre, des centaines d'auxiliaires des postes où l'on avait réussi finalement à les caser pour les titulariser en tant que P. E. G. C., mais sur d'autres postes. Le mouvement brownien a donc repris et, début janvier, il faudra procéder à de nouvelles mutations pour mettre en place des titulaires du C. A. P. E. S. du concours spécial organisé à la hâte au cours du présent trimestre.

Véritablement, monsieur le ministre, votre administration est perturbée comme elle ne l'a jamais été par les directives irréalistes, improvisées et parfois contradictoires dont on l'abreuve. On la voit aussi, à tous les niveaux, céder devant des pressions qu'elle n'aurait pas admises auparavant. J'en donnerai un seul exemple, vécu bien entendu.

Dans un petit collège rural du Nord-Est, arrive le 6 septembre un jeune professeur certifié de mathématiques qui vient d'y être nommé. Il est célibataire ; c'est son premier poste, mais

venu d'une ville alpine, la Lorraine, c'est l'exil ! Au bout de vingt-quatre heures, il annonce au principal qu'il ne restera pas, qu'il préfère se mettre en congé pour convection personnelle. C'est interdit, dans ces conditions. Il n'en obtient pas moins très officiellement son congé. Trois semaines plus tard, il reçoit de l'administration une nouvelle affectation, cette fois dans sa chère région, autre entorse faite au règlement en vigueur. Durant tout ce temps, bien sûr, mais c'est sans importance, pas une heure de mathématiques n'a été dispensée dans ce collège !

Pourquoi, aujourd'hui, ce laxisme administratif ? Oh ! ce n'est pas un problème d'hommes, de quelques lampistes ou de directeurs qu'il faudrait changer ! Je crains que votre administration, monsieur le ministre, ne soit gangrénée par un mal plus généralisé : l'impossibilité de prendre désormais, nettement et rapidement, les décisions nécessaires. A tous les niveaux, il lui faut maintenant multiplier la consultation des pouvoirs politico-syndicaux, d'où perte de temps. Il arrive aussi que ceux-ci fassent prévaloir leur point de vue avant celui de l'intérêt du service.

N'avez-vous pas par exemple laissé sans réagir une grève des informaticiens de Montrouge désorganiser durant un mois, avant les vacances, la préparation des mutations de personnel, ce qui constituait un véritable sabotage de la rentrée ?

N'avez-vous pas admis qu'un puissant syndicat donne à ses représentants dans les commissions paritaires des consignes exactement contraires aux vôtres concernant la prise en compte dans les barèmes de mutation du prétendu motif de « retour au pays » ? N'est-ce pas ce retour au pays — qu'on prononce en France de préférence avec l'accent occitan — qui a vidé sans précaution 700 postes de professeur dans les académies de Lille et d'Amiens ?

Puis-je me permettre enfin d'ajouter, monsieur le ministre, que le fonctionnement de votre administration n'a pas été amélioré — c'est le moins que l'on puisse dire — par votre contestation un peu trop complaisante de la notion de responsabilité hiérarchique ?

La valse des recteurs, puis celle, jamais vue auparavant, de la majorité des inspecteurs d'académie, le mépris avec lequel viennent d'être traitées par l'une de vos collaboratrices l'inspection générale et l'inspection régionale, tout cela a déstabilisé l'organisation des services. Et des bruits courent selon lesquels, demain, on fera peu de cas des chefs d'établissement ou des inspecteurs primaires.

Quant aux titulaires de chaire dans l'enseignement supérieur, souvent maîtres éminents, il suffit de les affubler de l'étiquette de mandarins pour justifier à leur égard toutes les attaques passées et prochaines.

Pensez-vous, monsieur le ministre, pouvoir faire fonctionner cette énorme machine d'un million d'agents sur des bases plus ou moins fumeuses d'autogestion ?

Aujourd'hui, le problème qui nous préoccupe est bien celui du fonctionnement. Que pèse à cet égard le poids d'un budget, qu'il soit jugé bon, ordinaire ou médiocre suivant l'appréciation subjective de quelques pourcentages ?

Le ministère de l'éducation nationale, je le crains, est en train de devenir, peut-être malgré vous, celui des enseignants, sous l'influence excessive de minorités syndicales. Comme demain peut-être, avec le nouveau pouvoir, le ministère des postes deviendra celui des postiers et le ministère de la recherche celui des chercheurs.

M. Jean Proveux. Ce ne serait pas une si mauvaise chose !

M. René Haby. Certains en seront satisfaits. Mais que deviennent dans tout cela l'intérêt du service public et celui du pays ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les députés, intervenant l'an dernier dans le débat sur le précédent budget de l'éducation nationale, j'indiquais combien le groupe communiste avait la conviction que c'était bien de l'aptitude de la majorité nouvelle à résoudre ce problème central de la formation générale et professionnelle de tous les jeunes que dépendraient, en fin de compte, la réussite de l'action qu'elle avait engagée et le renouveau du pays.

On le mesure encore mieux aujourd'hui. A l'heure où se profile la France de l'an 2000 et où notre pays est engagé dans un grand effort national pour redévelopper notre capacité de produire français, pour le développement national, le plein emploi, le progrès social, il est essentiel et urgent que la formation des travailleurs, la scolarisation des jeunes changent véritablement de taille et de style.

C'est au regard de cette question majeure qu'au nom du groupe communiste j'examinerai le projet de budget de 1983 pour l'éducation nationale et ferai, à ce propos, une observation d'ensemble et deux remarques.

Une observation d'ensemble d'abord, pour rappeler l'appréciation positive que nous portons sur l'action que vous avez engagée, monsieur le ministre, depuis seize mois, qu'il s'agisse des modifications profondes apportées à la politique des gouvernements précédents, des moyens supplémentaires dégagés, des orientations nouvelles définies. Je pense notamment à la création de 30 000 postes dans tous les ordres d'enseignement, à la mise en place des programmes d'éducation prioritaires pour lutter contre la ségrégation et l'échec scolaires, aux efforts particuliers en faveur de l'enseignement technique et professionnel, aux dispositions de caractère démocratique ou encore, dépassant le cadre de votre ministère, au plan de formation professionnelle pour 100 000 jeunes sortis du système éducatif.

Tout cela va, à l'évidence, dans le bon sens. Et l'on en mesure mieux l'importance, la portée lorsqu'on rapporte, n'en déplaise à M. Haby, ce qui a été fait en un court laps de temps à l'état désastreux dans lequel la droite, par sa politique d'austérité et d'autoritarisme, sa volonté de moderniser non pas l'esprit public de notre système éducatif mais la manière de le faire servir au redéploiement des mêmes tenaces intérêts privés, a laissé en fin de compte notre système d'éducation.

M. Bruno Bourg-Broc. Logomachie !

M. Guy Hermier. C'est dire, monsieur le ministre, que, comme parti de la majorité, nous apportons au Gouvernement, au Parlement et dans le pays notre plein appui à cette politique nouvelle que vous impulez.

M. Emmanuel Hamel. Cela la condamne !

M. Guy Hermier. Il ne faut cependant pas se cacher que d'importants problèmes demeurent. Ces problèmes me conduisent à formuler ici les deux remarques essentielles qui se sont dégagées avec force des assises nationales pour l'école que notre parti a organisées à la mi-octobre et qui ont permis un large échange public d'opinions et de propositions, aussi bien dans les initiatives préparatoires — plus de mille — qui ont rassemblé des dizaines de milliers d'enseignants, de jeunes, de parents, d'élus, de travailleurs dans les localités, les établissements d'enseignement, les entreprises, que lors des assises elles-mêmes qui ont réuni plus de 1 200 délégués et de très nombreuses personnalités et organisations.

La première de ces remarques touche au problème des moyens. De nombreuses difficultés ont marqué la rentrée de 1982, notamment dans les collèges et les lycées. Elles ont suscité et suscitent encore beaucoup d'inquiétude, voire de mécontentement, chez des enseignants, des jeunes et des parents, ainsi que l'ont montré les mouvements qui ont affecté maints établissements scolaires ces dernières semaines.

Ces difficultés ont pour base, nous le savons, l'héritage de la politique conduite par les gouvernements de droite, héritage si lourd qu'il ne pouvait évidemment être surmonté en une seule année. Cela devrait d'ailleurs conduire les tenants de l'ancien pouvoir à un peu plus de pudeur lorsque, oublieux de la politique scolaire qu'ils ont inlassablement soutenue pendant vingt ans, ils déplorent aujourd'hui des difficultés dont ils portent l'écrasante responsabilité.

Ces problèmes tiennent aussi à l'accroissement des effectifs entraîné notamment par les mesures prises, à juste titre, pour éviter l'éviction de trop nombreux jeunes du système éducatif, aux progrès effectués dans les procédures d'affectation des auxiliaires, aux possibilités nouvelles de mutation des enseignants liées aux créations de postes.

C'est justement pour éviter ces difficultés, pour une part prévisibles, que nous avions souhaité, vous vous en souvenez, monsieur le ministre, une plus nette progression du budget de 1982 de l'éducation nationale et réclamé, au printemps dernier, l'adoption d'un collectif budgétaire.

Depuis la rentrée, des moyens supplémentaires ont été dégagés par le Gouvernement pour parer aux exigences de la situation. Pour notre part, nous avons été actifs, avec les enseignants, les jeunes et les parents, dans la recherche des solutions positives à tous les problèmes qui se posent.

Mais un problème demeure sur lequel je veux insister avec force. Il est nécessaire d'accomplir un effort suffisant dès le départ, non seulement pour faire face aux besoins immédiats, mais aussi pour créer les conditions véritables d'une rupture avec la logique de la politique scolaire giscardienne.

Le budget de 1982 ne répondait pas, à notre avis, suffisamment à cette nécessité. Qu'en est-il du projet de budget de 1983 dont nous discutons aujourd'hui ?

Nous enregistrons avec satisfaction qu'il connaît une progression de 15 p. 100 environ, c'est-à-dire sa érience à celle de l'ensemble du budget de l'Etat. Nous nous réjouissons des avancées nouvelles qu'il va permettre, que ce soit dans l'enseignement technique ou dans le domaine de la recherche, que ce soit en faveur des personnels technique, administratif et de service ou pour la titularisation de nombreux auxiliaires. Nous jugeons

également positive la poursuite de l'effort de revalorisation des bourses attribuées aux élèves des lycées d'enseignement professionnel.

Mais le problème que je viens de soulever reste entier, les faits le montrent. Que les choses soient claires : nous ne prétendons pas que tout est possible tout de suite ni que le changement dans l'école n'est qu'affaire de moyens. Mais, je le répète, un effort supérieur est indispensable, dès les premières années, pour rompre en profondeur avec la logique de la politique de la droite. C'est une exigence fondamentale pour le succès même d'une nouvelle politique. Nous croyons de notre devoir d'indiquer, monsieur le ministre, que cela reste un objectif à atteindre et que le plus tôt sera le mieux.

Au-delà de ce point central, nous voulons soulever, à propos de votre projet de budget, quatre problèmes qui nous préoccupent.

Il s'agit d'abord de la gratuité et des mesures sociales à prendre pour que l'école joue son rôle dans l'action entreprise en faveur de la justice sociale.

Nous notons certes que les crédits progressent de 19,2 p. 100, mais des inégalités de traitement persistent et surtout il est des domaines où aucun progrès n'est réalisé, par exemple dans les collèges. Par ailleurs, aucune modification n'intervient ni sur les critères d'attribution ni sur le taux de la part de bourse. Cela nous paraît en contradiction avec la volonté affirmée et renouvelée de lutter contre les inégalités sociales et de nature à hypothéquer, nous le craignons, l'avenir scolaire de dizaines de milliers de collégiens.

A plusieurs reprises, nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'indiquer que les mesures prises pour l'ensemble des ordres d'enseignement restaient, à nos yeux, très insuffisantes pour les collèges, établissements où se nouent l'essentiel des difficultés que nous rencontrons dans notre système éducatif.

Un deuxième problème tient à la faiblesse des créations de postes dans plusieurs ordres d'enseignement, voire leur absence dans le premier degré. Conjugée avec la suppression d'une partie des heures supplémentaires dans le second degré et dans l'enseignement supérieur, ce qui diminue d'autant les moyens réellement nouveaux dont les établissements bénéficieront, cette faiblesse risque fort d'amplifier les difficultés constatées au cours de cette rentrée en ce qui concerne l'accueil des élèves et de contrarier, par exemple, le développement de la politique des zones prioritaires.

Le troisième point sur lequel je souhaitais appeler votre attention, monsieur le ministre, est celui du recrutement et de la formation des enseignants, que la droite avait pratiquement tari. La tendance est aujourd'hui inversée et nous nous en félicitons.

Mais si nous ne voulons pas que l'augmentation du nombre des postes se traduise par un afflux massif d'auxiliaires ou par la persistance de mesures transitoires, comme dans le premier degré, un effort spécifique est indispensable pour que le nombre de maîtres à former dès maintenant corresponde aux besoins des toutes prochaines années. Cet effort n'apparaît pas clairement dans le projet de budget, et nous craignons, là encore, que cela entraîne de nouveaux déficits préjudiciables à la qualité de l'enseignement.

Enfin, je ne peux manquer de regretter, après le rapporteur Jacques Brunhes, la mesure d'annulation d'une partie des crédits d'équipement et des crédits de fonctionnement qui ont été votés en 1982. De ce fait, la majoration de 26 p. 100 des autorisations de programme prévue dans le présent projet de budget permettra à peine de rattraper la diminution du budget réel d'équipement pour 1982.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je voulais formuler, au nom du groupe communiste, sur cette question des moyens et sur le projet de budget de 1983 de l'éducation nationale que, ces réserves faites, nous voterons.

J'en viens, monsieur le ministre, à ma deuxième remarque. Je la traiterai plus brièvement car elle déborde le cadre de ce débat budgétaire, mais nous lui accordons une importance capitale. Il s'agit de la perspective, du sens global des transformations à opérer dans notre système éducatif, de la maternelle à l'université — enseignement qui sera traité tout à l'heure par un de mes collègues — pour qu'il soit en pleine résonance avec le changement en marche de la société et des hommes.

Notre école, je viens d'y insister, a besoin de moyens, c'est l'évidence ! Mais pour quelles fins ? Cette question fondamentale est, à notre sens, encore largement ouverte dans la perspective même des engagements pris. L'éclaircir n'est pas rêver l'avenir mais définir l'action à mener dès aujourd'hui.

Certes, depuis un an, nombre d'études ont été entreprises, nombre de missions engagées, nombre de décisions prises. Pour

autant le sentiment persiste, vous le savez bien, que manque encore une claire vision de la dimension des problèmes posés et des solutions à mettre en œuvre.

Certes, nous mesurons bien l'immensité et la complexité de la tâche comme des décisions à prendre. Mais nous mesurons tout autant que cette tâche ne peut plus attendre. Nous avons la conviction que notre système éducatif traverse une crise qui n'est pas le simple reflet de la crise globale de notre société mais qui a des dimensions propres, traduisant son inadéquation aux réalités de notre temps, aux aspirations de la jeunesse, aux besoins du pays.

Comme nos assises nationales l'ont montré, la cote d'alerte est atteinte. L'heure a sonné de mettre en œuvre une grande ambition pour l'école, pour la renaissance de notre enseignement. Ce rendez-vous le l'histoire, le Gouvernement de la gauche ne peut le manquer. Il y va de la réussite même du changement, il y va de l'avenir de notre pays.

Conduire une telle mutation historique de notre système éducatif soulève naturellement des questions considérables.

Comment faire pour que l'école prenne sa pleine part dans l'urgent combat à mener en faveur de la justice sociale de façon à assurer réellement la promotion de tous et en ayant à l'esprit le souci prioritaire des enfants les plus défavorisés, pour qu'elle oppose hardiment aux vieilles mentalités ségrégatives la conviction raisonnée qu'existent en chaque élève des possibilités d'épanouissement, pour qu'elle fasse sien ce principe essentiel selon lequel pas un jeune ne doit achever sa scolarité sans avoir reçu une bonne formation professionnelle et générale, pour qu'en un mot elle devienne véritablement l'école de la réussite pour la jeunesse et pour le pays ?

Comment faire encore pour que l'école place au niveau des immenses besoins de savoir et de qualification nés des changements dans la production et des mutations dans la société, pour qu'elle mette enfin en position centrale les avancées scientifiques et technologiques les plus neuves, pour qu'elle traite la formation technique et professionnelle comme une dimension constitutive de la culture contemporaine ?

A l'heure où la reconquête du marché intérieur et le renouveau économique du pays sont considérés, au plus haut niveau de l'Etat, comme une priorité absolue — et nous nous en félicitons — rien ne nous paraît plus urgent, au regard de l'état dans lequel l'ancienne majorité a laissé notre appareil de formation professionnelle, que d'engager un grand effort national, cohérent et conquérant pour arriver à une vraie qualification des travailleurs, et ce au plus haut niveau des connaissances scientifiques et des technologies d'aujourd'hui. C'est, nous en sommes convaincus, une question clef du développement économique et du renouveau national. C'est donc la question clef d'une nouvelle politique scolaire.

Comment faire enfin pour que l'école assure d'un même mouvement la formation du producteur, l'éducation du citoyen et l'épanouissement multilatéral de chaque personnalité singulière, pour qu'elle soit plus résolument ouverte sur tout le mouvement de la vie et un lieu d'apprentissage actif de la nouvelle citoyenneté, c'est-à-dire de la liberté et de la responsabilité, pour qu'elle devienne vraiment l'affaire de tous et constitue de nouveau un puissant pôle d'attraction pour aller de manière progressive et négociée vers le grand service public unifié et laïc de l'éducation nationale qui figure dans les engagements pris ?

Nous souhaitons très vivement, monsieur le ministre, que toutes ces grandes questions fassent l'objet d'un débat national, et peut-être parlementaire, pour qu'enseignants, jeunes, parents, travailleurs, élus puissent approfondir ensemble les perspectives du changement nécessaire de l'école. Nous sommes, en effet, convaincus qu'il faut voir loin pour agir sans attendre au plus près et qu'une telle démarche est indispensable à la mobilisation solidaire des forces — dont nous sommes résolument — qui veulent avancer dès maintenant vers une école nouvelle. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, le projet de budget de l'éducation nationale, que vous soumettez aujourd'hui à notre examen, est, affirmez-vous, en progression.

Ainsi, les dépenses d'éducation, d'un montant global de 156 milliards de francs, font de ce budget le premier des budgets de l'Etat, devant même celui de la défense nationale !

Premier budget. Et pourtant, vous ne prévoyez, dans l'enseignement primaire, aucun emploi nouveau d'instituteur, alors que dans une trentaine de départements les effectifs continuent de croître et que l'augmentation du nombre des enfants enregistrés au cours de ces deux dernières années dans toutes les écoles maternelles devrait se répercuter dès les prochaines rentrées scolaires.

Votre volonté de réduire les heures supplémentaires de 8 p. 100 dans l'enseignement secondaire vous permet de réaliser une économie de 169 millions de francs. De même, la suppression d'emplois de personnel en formation facilitera la titularisation d'auxiliaires. Mais ces mesures diminuent d'autant le volume des moyens réellement nouveaux à répartir entre les établissements.

En réalité, les collèges et les lycées disposeront de trois fois moins de nouveaux postes qu'en 1982. En effet seuls 1115 postes créés pour les collèges et 329 environ pour les lycées représentent des créations vraiment nouvelles ; les autres postes correspondant à des transformations d'emploi ou à des suppressions d'heures supplémentaires.

Comment ne pas s'inquiéter des conditions dans lesquelles se déroulera la prochaine rentrée scolaire, surtout lorsqu'on a en mémoire les graves erreurs d'appréciation qui ont été commises en ce qui concerne les prévisions de la rentrée de 1982 ?

Dans ces conditions, comment pourrez-vous faire face, en septembre 1983, à un éventuel mais très vraisemblable accroissement de la population scolaire ?

Comment cette attitude malthusienne que l'on voit s'instaurer, après cependant les débuts prometteurs de l'année 1981, peut-elle s'accorder avec les conclusions généreuses en matière d'innovation pédagogique que préconisent les missions Legrand et Prost pour le second degré ?

Premier budget. Et pourtant, monsieur le ministre, qu'avez-vous prévu pour la gratuité des manuels dans le second cycle ?

Premier budget. Et pourtant, qu'avez-vous envisagé pour rattraper les handicaps liés aux conditions — dans certains endroits, catastrophiques — de la récente rentrée scolaire ?

Premier budget. Et pourtant vous ne créez pour l'éducation physique et sportive que 500 postes nouveaux, soit trois fois moins qu'en 1982. Les étudiants en éducation physique et sportive, légitimement inquiets — M. Colonna a évoqué hier leur légitime désarroi — ont d'ailleurs défilé hier à proximité du Palais Bourbon pour vous faire savoir, monsieur le ministre, que l'orientation de votre projet de budget de 1983 ne leur paraissait pas être la bonne.

Premier budget. Et pourtant, que prévoyez-vous pour rétablir les 15 000 heures d'éducation musicale et artistique qui ont été supprimées lors de la dernière rentrée ? Ces matières, qui n'ont pas toujours reçu le traitement qu'elles méritaient — je n'ai jamais prétendu le contraire — sont-elles, oui ou non, des matières à part entière ? Si vous estimez qu'elles doivent être à option, dites-le. En tout cas, ce n'est pas notre point de vue.

Premier budget. Mais que faites-vous en faveur de la nécessaire revalorisation des emplois de personnel administratif, ouvrier et de service ? Je ne citerai que le seul exemple du lycée Pierre-Bayen de Châlons-sur-Marne : lors de la dernière rentrée scolaire, pour le même nombre d'agents et avec un nombre d'heures de service moindre, on comptait 150 élèves supplémentaires, ce qui a multiplié le travail de ces personnels. Je pourrais ainsi multiplier les exemples.

Mais il y a plus grave. Vous proposez d'augmenter de 6 p. 100 seulement les crédits de fonctionnement des établissements, alors que le Gouvernement prévoit pour 1983 un taux d'inflation de l'ordre de 8 p. 100. A supposer que les événements lui donnent raison — ce que je souhaite pour notre pays — pensez-vous que les économies d'énergie, les modifications apportées au calendrier scolaire et la progression de 30 p. 100 de ce chapitre par rapport au budget de l'année passée suffiront pour compenser les dépenses supplémentaires provoquées par la hausse des coûts du fuel, du gaz et de l'électricité ? A moins bien sûr que, saisissant l'occasion de ce débat, vous nous annonciez que le Gouvernement s'engage à faire en sorte que l'énergie n'augmente pas en 1983 !

Ne mettez-vous pas ainsi les établissements dans la nécessité de recourir à des ressources propres, dans le cadre de l'autonomie financière ? Dans ce cas, l'unité de service de l'éducation nationale ne serait-elle pas compromise ?

Les dépenses d'équipement, quant à elles, sont hypothéquées, puisque M. le ministre chargé du budget vient d'annuler des crédits votés au budget de 1982 ; au demeurant, hors de tout contrôle parlementaire.

Les mêmes constatations peuvent être faites pour ce qui est de l'enseignement supérieur. Le service d'évaluation des charges de cet enseignement vient en effet, sans consultation préalable des structures universitaires ni des syndicats, de décréter une augmentation de charges dites de 28 p. 100. Ainsi les professeurs devront-ils assurer 75 à 96 heures de cours ; les maîtres assistants et les assistants le double.

Cette mesure a conduit toutes les universités, ainsi que l'a souligné hier M. Gilbert Gantier, à des réductions drastiques

des budgets d'heures supplémentaires qui étaient allouées soit pour couvrir les déficits d'encadrement — ils atteignent souvent près de 50 p. 100 dans les jeunes universités — soit pour assurer la nécessaire participation d'enseignants non universitaires à la formation des étudiants engagés dans des filières à finalité professionnelle.

Comme ces réductions ne peuvent être vraiment compensées par les créations d'emplois nouveaux envisagés et que les crédits de fonctionnement stagnent — ils n'augmenteront que de 4 p. 100 en francs constants — il est facile de prédire que l'organisation de la vie quotidienne dans nos universités va devenir impossible dans les mois qui viennent.

M. le président. Monsieur Bourg-Broc, je vous invite à conclure.

M. Emmanuel Hamel. C'est bien dommage d'abrèger un discours aussi dense !

M. Jacques Santrot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Non, c'est très bien !

M. Bruno Bourg-Broc. Excepté la réelle progression des dépenses consacrées aux bourses scolaires et aux bourses universitaires, tous les autres chapitres de ce projet de budget ne bénéficient pas de l'augmentation que vous annoncez. Seuls des artifices subtils de présentation ou des ajustements comptables vous permettent de prétendre que ce budget est en progression. C'est ainsi que sont désormais inscrites au budget de l'éducation nationale les provisions pour l'augmentation des traitements des personnels de l'enseignement public qui jusqu'alors figuraient — M. Mortelette l'a souligné hier en présentant son rapport — au budget général des charges communes.

Avec mes amis du groupe du rassemblement pour la République, nous dénonçons cette manipulation. L'éducation nationale mérite mieux.

A la vérité, monsieur le ministre, ce projet de budget de 1983 ne traduit pas une volonté politique claire, cohérente et programmée pour atteindre les objectifs que vous vous étiez fixés, et sur lesquels nous ne sommes par forcément en désaccord : lutter contre les inégalités sociales et contre l'échec scolaire ; donner à tous les jeunes, dans le cadre de leur formation initiale, une formation générale et une qualification professionnelle sérieuses et de niveau élevé ; rénover le service public de l'enseignement ; améliorer la formation des maîtres.

L'effort attendu pour remédier à certaines erreurs du passé, pour adapter l'éducation aux exigences de notre siècle, pour abstraire enfin nos enfants du bain malsain d'idéologie dans lequel trop d'entre eux sont plongés, n'a pas été entrepris. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai !

M. Jacques Santrot, rapporteur pour avis. Pas vous ! pas ça !

M. Bruno Bourg-Broc. Seule la vérité blesse, mes chers collègues !

D'éminents esprits, dont l'orientation progressiste est indiscutable, commencent à le reconnaître. Seront-ils blâmés, désavoués ?

Monsieur le ministre, il n'y a pire conservateur que celui qui, au nom d'une idéologie dite de gauche, entend maintenir les erreurs et les privilèges. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Bally.

M. Georges Bally. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je consacrerai mon propos à l'enseignement préélémentaire, en particulier en milieu rural.

D'abord, je me réjouis de l'effort considérable accompli en 1981 et en 1982 pour la création de postes d'instituteur. Grâce à lui, la dernière rentrée s'est déroulée dans des conditions à peu près satisfaisantes. Nombre de classes qui, sous l'ancienne majorité auraient été fermées, ont pu être maintenues. D'autres classes ont été ouvertes. L'accueil dans l'enseignement préélémentaire, en particulier dans les maternelles, a été mieux assuré puisque le nombre d'élèves par classe est passé de 29,7 en 1980 à 29,1.

Néanmoins, le faible nombre des postes créés dans le projet de 1983 m'inquiète, surtout au moment où une forte demande sociale s'exprime en faveur de l'ouverture de nouvelles classes maternelles. Tout à l'heure, on m'a signalé que, rien que sur Paris, 100 000 bambins étaient inscrits sur une liste d'attente pour entrer dans une classe maternelle.

Cette demande, en progression, s'explique par deux éléments essentiels. Premièrement, la prise de conscience par les familles du caractère fondamental de la scolarisation des tout-petits dans la réussite de leur cursus scolaire : 57 p. 100 des enfants qui ont suivi un enseignement préscolaire de trois

années ne redoublent pas ensuite ; pour les autres, la proportion est de 37 p. 100 seulement. Deuxièmement, la juste revendication des femmes — donc de certaines mamans — à un emploi : elles aspirent, par conséquent, à un accueil pour leurs enfants.

Cet accueil doit se concevoir non seulement en termes quantitatifs, mais aussi en termes qualitatifs, ce qui suppose d'autant plus de postes, de locaux, de moyens pédagogiques que les résultats au tout récent recensement de la population ont non seulement confirmé une reprise de la natalité dans les départements les plus dynamiques, mais de plus a souligné de fortes migrations internes. En effet, en province, les gros centres urbains tendent, en général, à se vider dans un mouvement naturel de reflux vers les périphéries urbaines, à cinq, dix ou quinze kilomètres, mais aussi, et de plus en plus, vers de toutes petites communes rurales situées jusqu'à trente, voire jusqu'à cinquante kilomètres de la métropole d'origine.

J'ai personnellement observé ce phénomène dans l'Isère, à partir de l'agglomération grenobloise, par exemple, mais plus encore à partir de l'agglomération lyonnaise, vers le nord du département de l'Isère, soit vers la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau, soit vers de toutes petites communes rurales de quelques centaines d'habitants. Entre les recensements de 1975 et de 1982, la population de ces communes s'est accrue de 20 p. 100, voire de 30 p. 100 ou de 40 p. 100.

Or les citadins transplantés ont bénéficié de l'école maternelle de la ville pour les aînés de leurs enfants. Ils la réclament à juste titre pour le petit dernier. Les ruraux de souche, disons les « autochtones », se joignent, dans la foulée, à ces immigrés urbains, pour réclamer l'égalité de chances pour leurs enfants.

La pression sur les maires ruraux devient très vive pour exiger l'ouverture d'une maternelle, même si, faute de mieux, certains parents s'accommodent provisoirement de un ou deux allers et retours quotidiens vers l'école du chef-lieu du canton. Mais quelle fatigue et quel gaspillage d'énergie pour le bambin !

Alors, faut-il augmenter la capacité d'accueil des écoles maternelles dans les villes ? Certes oui, quand il n'y a pas d'autre solution pour accueillir ces petits ruraux et lorsque les élus et les maires de ces villes veulent bien assumer cette charge, voire cette surcharge. Ou bien convient-il d'ouvrir des écoles maternelles à la campagne, dans le cadre d'un regroupement pédagogique entre deux, trois ou quatre communes ? Je ne vois personnellement que des avantages à cette dernière solution qui conduit à alléger les effectifs des classes urbaines, à éviter au bambin de longs trajets et surtout à économiser la construction d'une classe neuve grâce au réaménagement à moindres frais de la vieille école naguère transformée en monument historique par des décennies d'exode rural.

Beau discours, me répondez-vous, avec une pointe d'ironie. Oui, et discours inutile si nous ne reprenons pas notre marche en avant en ouvrant de nouveaux postes dans ce projet de budget.

Oui, discours inutile si, sur d'autres budgets, par exemple par les dotations globales d'équipement et de fonctionnement, nous ne fournissons pas à ces petites communes, dont les ressources plafonnent à quelques petites centaines de milliers de francs, les moyens nécessaires pour aménager les locaux, pour équiper et faire fonctionner la petite cantine souvent utile, pour assurer de « mini-transports » scolaires et pour rétribuer l'agent spécialisé des écoles maternelles.

En revanche, discours utile, j'en suis persuadé, parce que nous sommes trop conscients que joue un rôle fondamental une école accessible à tous dans la progression vers l'égalité des chances qui nous tient tant à cœur, à nous, socialistes. Discours utile, si l'éducation nationale poursuit le dialogue avec les élus, les enseignants, les parents et les autres ministères concernés, ceux de la santé et de la famille notamment, afin de mettre sur pied une véritable politique globale de la petite enfance.

Il n'est pas de bonnes plantes sans de bons germes. Prenons donc grand soin des germes d'aujourd'hui, qui feront les femmes et les hommes de la France de demain. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Soum.

Mme Renée Soum. En 1983, le budget de l'éducation nationale sera le premier budget de la nation. Voilà qui démontre la volonté du Gouvernement d'investir dans l'avenir de nos jeunes en le préparant dans les meilleures conditions. Quoi de plus primordial, en effet, pour un pays, que de donner aux générations en herbe non seulement l'instruction, mais aussi une éducation de qualité ? Tel est le rôle de notre école publique et laïque.

Ce budget, comme celui de 1982 et le collectif de 1981, met un terme à l'entreprise, commencée sous les gouvernements précédents, d'asphyxie du service public et laïque d'éducation. L'école de la nation doit retrouver la place dont on tentait de la chasser. C'est à cela que vous vous employez. La jeunesse de notre pays, les parents d'élèves, les enseignants et les non-enseignants, tous les amis de l'école savent et apprécient l'effort accompli.

Mais je tiens à me pencher avec une plus grande attention sur le renforcement du système éducatif dans les écoles primaires, spéciales et maternelles.

En 1983, les effectifs des écoles primaires vont diminuer de 108 000 élèves. Sur la base de 25 élèves par classe, il serait possible de dégager ainsi 4 320 postes. Le calcul est tout simple, mais la réalité est tout autre, car la diminution est répartie sur tout le territoire. Par exemple, si une école à deux classes avec 40 élèves passe à 35 élèves, aucun poste ne pourra être créé. Vous nous annoncez, monsieur le ministre, que dans l'enseignement préélémentaire, 73 000 enfants de plus seront accueillis. Nous nous en réjouissons. Mais, à raison de 30 élèves par classe, il faudra pour cela créer 2 400 postes. Or ces ouvertures vont absorber dans leur quasi-totalité les postes dégagés dans le primaire. En outre, il faut compter avec la progression de la natalité qui va se faire sentir au niveau des enfants de deux à trois ans.

Etant donné que le projet de budget pour 1983 ne comprend pratiquement aucune création d'emploi d'instituteur en métropole, les maux dont souffre l'école depuis des années ne vont pas s'atténuer. Or ces maux sont multiples car, dans ce domaine aussi, l'héritage est pesant. En particulier, les moyens de remplacement ne sont pas adaptés aux évolutions : fixé à 5 p. 100 du nombre des classes, le contingent des « titulaires remplaçants » est insuffisant. En effet, la profession d'instituteur s'est féminisée et rajeunie. Les congés de maternité ont été allongés, ce qui est une bonne chose. Mais cette amélioration, à elle seule, justifierait une révision de la norme des 5 p. 100. Les directeurs d'école de plus en plus souvent sollicités par des tâches administratives, par leurs relations avec les parents ou par des activités post-scolaires et parascolaires, ne bénéficient, dans leur grande majorité, d'aucune décharge de service.

Je ne retiendrai que deux exemples particulièrement significatifs des maux dont souffre notre école. Dans mon département, celui des Pyrénées-Orientales, il n'existe que six groupes d'aide psycho-pédagogique. Quelle insuffisance ! Je pense surtout au recrutement d'élèves-maitres et d'élèves-maitresses en 1982 : alors que les besoins étaient de 40 postes, 6 seulement ont été mis au concours d'entrée à l'école normale. Notre inquiétude est grande car le surnombre créé par le retour d'instituteurs d'Andorre sera épongé depuis longtemps lorsque ces élèves-maitres seront formés. Il faut, monsieur le ministre, augmenter le recrutement.

Si l'expansion démographique de nos départements rend nécessaire de prendre des mesures pour corriger les disparités d'encadrement, le redéploiement interdépartemental, de sinistre mémoire, entrepris par votre prédécesseur ne doit plus être à l'ordre du jour, j'en suis persuadée.

Cependant, 8 363 emplois budgétaires nouveaux sont créés. Tout en appréciant l'effort accompli à sa juste valeur, tout en reconnaissant les contraintes qui sont les nôtres, je me dois d'insister pour que vous obteniez des moyens supplémentaires en faveur des écoles primaires afin que la rentrée de 1983 se déroule dans de bonnes conditions, des conditions dignes d'un gouvernement de gauche.

Notre système éducatif ne tiendra que s'il est construit sur des bases solides. La petite enfance et l'enfance, d'une manière générale, déterminent principalement la réussite ou l'échec de l'adulte. Nous devons en tenir compte, monsieur le ministre, si nous voulons construire un grand service d'éducation public, unifié et laïc, qui sera conçu pour l'enfant, en fonction de son devenir de citoyen et d'homme libre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Le Gars.

M. Jean Le Gars. Monsieur le ministre, mes chers collègues, rendant compte des premières discussions budgétaires à l'Assemblée, le journal *Le Monde* de mercredi, après avoir souligné à juste titre le caractère rituel de nos débats, concluait : « Voilà. Les acteurs sont en place, les discours sont rodés, les thèmes connus. On peut commencer. Prêt ? Silence ! On tourne !... » Caricature ou hommage ?

Dans un lieu où, par le passé, certains ont joué à merveille des rôles de figurants, comment ne pas se sentir fier d'être un acteur, surtout s'il s'agit d'être, en l'occurrence, un acteur du changement, même si, il faut bien le reconnaître, une discussion budgétaire n'a pu que rarement se traduire par une profonde

transformation du budget lui-même. Cette discussion n'offre-t-elle pas plutôt l'occasion, et il est bien qu'il en soit ainsi, de mettre en lumière les orientations politiques révélées par les différents choix budgétaires ? Sans oublier les difficultés rencontrées pour les faire triompher complètement, lorsque les choix peuvent être en partie contestés ou lorsqu'ils sont liés, comme aujourd'hui, à une nécessaire politique de rigueur que nous soutenons parce que notre réussite et celle de notre pays en dépendent.

Comment, dans ces conditions, monsieur le ministre, ne pas juger positif un budget de l'éducation nationale qui rend définitive la rupture avec les orientations du passé, même si, et je le dis sans complaisance, monsieur René Haby, ce budget ne permettra pas toujours de mettre en œuvre avec toute l'efficacité souhaitable la politique voulue par la majorité de nos concitoyens.

Je souligne combien vous avez eu raison, monsieur le ministre, à votre arrivée au ministère, de faire porter les plus grands efforts sur l'école primaire, par de nombreuses créations de postes à la rentrée de 1981, puis par la mise en place d'un plan de revalorisation de la situation des instituteurs. C'est à l'école primaire, en effet, chacun le sait, que se jouent avec certitude et définitivement la scolarité et l'avenir de nos enfants.

Mais je consacrerai plus spécialement mon intervention aux collèges.

La première question qui mérite d'être posée concerne la place du collège dans notre système éducatif actuel. Si le collège, pour trop de jeunes encore, ne reste que le dernier stade de la scolarité obligatoire, n'a-t-il pas pour vocation essentielle d'être le lieu privilégié qui permet à chaque enfant, au moyen d'une orientation positive et continue, de se préparer, dans les meilleures conditions, et à son rythme, à l'accès aux voies de formation qu'il aura choisies, en fonction de ses goûts et de ses aptitudes ?

Mais les collèges, qui devaient être les outils de la démocratisation, les réducteurs des inégalités, n'ont pratiquement pas joué ce rôle. Aujourd'hui encore, ils ne sont pas en situation de le remplir. Sans doute, serait-il prématuré, à l'occasion d'une discussion budgétaire et dans l'attente des rapports que vous avez demandés à des commissions spécialisées, de tenter de définir la mission de ces établissements.

Simplement, je tiens à montrer, à travers ce qui m'apparaît comme des insuffisances dans ce projet de budget, les difficultés que vont rencontrer les équipes éducatives pour faire des collèges à la fois des lieux d'études, des foyers de vie civique et culturelle et des endroits privilégiés pour l'apprentissage des rapports sociaux, en un mot, des lieux d'éclosion de la citoyenneté de demain.

On rencontre dans les collèges les populations scolaires les plus diverses, les tâches de scolarisation les plus variées et les catégories de personnel les plus diversifiées. A cet égard, les sujets d'inquiétude sont multiples.

Par exemple, nous craignons une sous-estimation de l'accroissement des effectifs à la prochaine rentrée. Vous attendez 40 000 élèves de plus : la prévision est-elle sous-évaluée ou non ? Les mesures prises ne risquent-elles pas d'être insuffisantes ? Vous voyez ce que je veux dire. La rentrée de cette année, en particulier, a montré quelles difficultés provoque la sous-estimation. Nous redoutons fort que des difficultés analogues ne se rencontrent à la rentrée prochaine.

Nous craignons aussi que ne s'aggravent les problèmes de la maintenance : mauvais vieillissement des établissements construits hâtivement vers les années 1970 ; insuffisance probable du nombre des créations d'emploi pour le personnel non enseignant ; augmentation apparemment substantielle de 1 440 postes, qui risque de ne couvrir que les pertes dues à la légitime diminution des horaires de travail et les créations consécutives à l'ouverture de nouveaux établissements. En accord avec les organisations professionnelles, il conviendrait d'accélérer la mise en place des équipes mobiles d'entretien susceptibles d'assurer la maintenance lourde qui grève considérablement les budgets des établissements.

Nous avons des craintes également eu égard à un certain mécontentement des personnels enseignants, face à des situations anormalement diversifiées et de plus en plus mal ressenties : différences peu justifiées en matière de service ; hiérarchisation incompréhensible d'indemnités rétribuant des tâches semblables ; refus de paiement d'heures de laboratoire ou d'entretien à certaines catégories de personnel.

Il y a aussi des craintes en ce qui concerne la modicité de l'augmentation des crédits de fonctionnement. Bien sûr, on peut demander le maintien en francs courants des dépenses d'énergie, en formulant des vœux pour que l'hiver ne soit pas trop rude ! Mais peut-on aisément admettre que les seules dépenses obligatoires d'un établissement d'enseignement soient

liées à la nourriture et au chauffage, au détriment des nécessaires dépenses d'ordre pédagogique et d'ordre culturel, les seules susceptibles de combattre efficacement les inégalités ?

De ce point de vue, un effort supplémentaire devrait être consenti pour aménager les C.D.I. manquants et les pourvoir en documentalistes au moment où, à juste titre, les instructions que vous édictiez, monsieur le ministre, favorisent la promotion du travail indépendant.

Craintes concernant l'enseignement des disciplines artistiques pour lesquelles un effort soutenu de formation de professeurs et de créations de postes sera nécessaire.

Craintes enfin à propos des possibilités de remplacement des professeurs malades, car les crédits afférents à ces remplacements apparaissent manifestement insuffisants.

Votre budget, monsieur le ministre — notre budget — est le premier budget de l'Etat et c'est bien qu'il en soit ainsi car un tel choix révèle remarquablement le souci de marquer les priorités que nous appuyons. Toutefois, il recèle un certain nombre d'insuffisances liées à la conjoncture et qui constituent un frein aux nécessaires changements. Il aurait été bon que l'année 1983 soit marquée, en ce qui concerne l'éducation nationale, par quelques initiatives significatives qui auraient été perçues comme les premières étapes d'un changement plus profond qu'attendent avec impatience tous les partenaires de l'action éducative : élèves, parents, enseignants, élus locaux.

Parce que certaines avancées confirmant que les choix initiaux seront maintenus, c'est sans retenue que nous voterons ce budget. En ce qui me concerne, je l'aurais souhaité plus dynamique et j'attends de lui, tel qu'il est, qu'il ne soit pas un obstacle aux nécessaires innovations. Je vous remercie d'encourager ces dernières. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le ministre, la responsabilité du système éducatif est lourde ; elle est pourtant fondamentale pour notre avenir.

Dans les dix minutes qui m'ont été imparties, je vous exposerai brièvement le paradoxe étonnant que nous semble comporter la démarche gouvernementale : d'une part la gestion du système n'a jamais paru aussi lourde, aussi rigide et vous tardez à affirmer vos orientations ; d'autre part, c'est le moment où, apparemment, toutes les énergies se mobilisent vers l'absorption de l'enseignement privé par le secteur public. C'est un vrai paradoxe, que j'ai beaucoup de mal à comprendre.

Tout se passe donc comme si la gestion de ce système devenait de plus en plus lourde et de plus en plus rigide.

La rentrée de 1982 a donné le sentiment que des moyens budgétaires accrus mis à votre disposition se sont dilués dans un ensemble inefficace. C'est sans doute le second degré qui a connu la situation la plus difficile. M. Haby en a parlé tout à l'heure et je me contenterai de rappeler que, quelques semaines après la rentrée, des enseignements n'étaient toujours pas assurés, des personnels en congés n'étaient pas remplacés. En fait on a l'impression, monsieur le ministre, que chaque imprévision, chaque incohérence dans le cadre de ce grand système aussi hypertrophié, prend vite des allures de catastrophes.

Que s'est-il passé ? Il y a sans doute eu des erreurs de prévision. Il y a eu le changement de procédures d'orientation, alors même que les opérations de rentrée étaient très avancées. Il y a eu la priorité donnée, parfois sans restriction, à certains intérêts du personnel sur l'intérêt du service.

Par ailleurs, l'octroi systématique du temps partiel à quelques jours de la rentrée a créé une confusion certaine dans les emplois du temps. De même, les satisfactions qui ont été données assez libéralement aux demandes de mutation ont engendré, dans certains départements, des problèmes très difficiles qu'il a fallu résoudre en recrutant *in extremis* des maîtres auxiliaires.

La centralisation excessive des opérations de rentrée a fait le reste.

Tout cela, monsieur le ministre, justifie les craintes que nous avons pour l'année scolaire prochaine, mais ce n'est pas là mon propos. Ces difficultés nous conduisent surtout à nous interroger sur les graves handicaps d'un système hyper-centralisé où il n'y a pratiquement pas de souplesse de gestion et où les règles qui régissent l'organisation du travail sont si complexes qu'elles rendent, j'en suis tout à fait conscient, la tâche du ministre très difficile. J'ai ainsi découvert, il y a peu de temps, qu'un principal de collège, notamment en région parisienne, pouvait, pour un poste vacant, voir arriver des professeurs qui, selon qu'ils appartiennent à l'une des sept ou huit catégories existantes, ont des obligations de service tout à fait différentes. Je reconnais qu'il ne doit pas être aisé de gérer un tel système.

C'est bien là que réside le problème de fond auquel il faut s'attaquer en priorité.

Mais notre inquiétude ne vient pas seulement du problème de la gestion de ce grand système. Elle concerne également les orientations que vous voulez donner à l'éducation nationale, car, malgré la multiplication des commissions, des comités et des groupes de travail, elles tardent à être connues. Nous aimerions bien savoir quel sort sera réservé aux rapports remis par ces comités. Seront-ils jetés aux oubliettes comme le rapport Schwartz parce qu'il mettait en évidence les responsabilités d'un certain corporatisme dans les difficultés que connaît l'école ?

Nous avons le sentiment que l'éducation nationale pourrait bien se transformer en une immense polysynodie qui ressasserait à perte de vue des problèmes dont la solution exige une organisation plus efficace et d'autres comportements. D'ailleurs certaines décisions ont encore affaibli l'esprit de responsabilité. Ainsi les chefs d'établissement du second degré sont pris dans l'étau de la tutelle des bureaux et de la pression syndicale et ils sont contraints de jouer les secrétaires de comités d'établissement et d'abandonner toute possibilité réelle d'animation. Quant à l'inspection générale elle semble privée des moyens de vérifier la compétence et la manière de servir des enseignants.

En fait, monsieur le ministre, les grandes questions demeurent posées. Je ne les énumérerai pas, d'autant que vous avez parfois évoqué certaines d'entre elles. Il en est pourtant de fondamentales.

Quels doivent être la méthode et les moyens du collège pour réussir cet enseignement prolongé pour tous jusqu'à seize ans ?

Comment imaginer un recrutement et une formation des maîtres susceptibles de correspondre aux réalités d'aujourd'hui ? Je n'en finirais pas.

Toutes les incertitudes sur ces grandes questions affaiblissent l'ensemble d'un système éducatif encadré dans un tissu de règles et de statuts qui lui rendent la tâche très difficile.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, comment ne serions-nous pas très inquiets de voir progressivement absorbée, dans cet ensemble éducatif public qui se cherche, une école privée dont le souhait est de pouvoir vivre avec ce qui fait son originalité et sa liberté ?

La procédure de concertation que vous avez utilisée justifie les inquiétudes qui n'ont cessé de s'accroître. Certes, dans un premier temps, vous avez pris le temps d'entendre les représentants de l'enseignement privé. Mais, une fois ces auditions conduites, avec la courtoisie que l'on vous connaît, vous avez confié, comme si vous aviez pris la mesure de la gravité du problème politique, l'élaboration de solutions à des experts qui travaillent à huis clos. Mme Missoffe l'indiquait il y a quelques instants : tout se passe comme s'ils étaient là pour élaborer les voies et moyens permettant d'aboutir en douceur à l'intégration recherchée.

Une fois les conclusions de ces experts connues, de quelle marge de liberté disposeront encore les responsables du secteur privé ? Il y a de quoi être déconcerté devant un tel scénario, d'autant plus que certains comportements accréditent nos craintes. Ainsi, des écoles privées primaires sous contrat d'association ne reçoivent pas le règlement du forfait d'externat. Et pourtant il s'agit — Mme Missoffe l'a également souligné — de l'application de la loi dont les termes, déjà formels, ont été clairement explicités par le Conseil d'Etat. Je vous donne cependant acte, monsieur le ministre, que vous avez, dans certains cas, essayé de jouer les médiateurs.

Je peux également évoquer la situation du centre de formation d'Amiens où les incertitudes mêmes de ce projet de loi de finances qui ne prévoit que l'octroi de 500 contrats au lieu de 2 000. Nous pensons qu'il s'agit de crédits évaluatifs, mais nous aimerions en avoir la confirmation.

Monsieur le ministre, il y a plusieurs façons de s'en prendre à une liberté. Celle que nous redoutons ressemblerait à ce qu'on appelle, dans d'autres pays, un processus de « normalisation ». On réduit l'originalité ; on réduit la spécificité pour mieux l'intégrer.

M. Emmanuel Hemel. Pour l'asphyxier !

M. Jacques Barrot. J'évoquerai très brièvement, dans les quelques minutes qui restent, quatre moyens dont nous croyons percevoir l'utilité pour vider le secteur privé de son sens et de sa mission.

Le premier d'entre eux pourrait être fourni par la carte scolaire. Il est certes exact qu'en la matière la baisse de la démographie peut poser des problèmes. Mais il est tout aussi vrai, monsieur le ministre, que les responsables du secteur privé n'ont jamais refusé leur concours, dès lors qu'ils sont appelés à une coopération claire et sans arrière-pensées. Dans certains cas, ils ont protesté contre le refus d'ouverture de certaines classes de B.T.S. ; dans d'autres cas, ils ont accepté qu'on puisse différer de telles ouvertures.

Une telle démarche de leur part exclut *a contrario* que le secteur privé se voie emprisonné à travers les procédures d'une carte scolaire publique largement placées entre les mains du pouvoir syndical. Faut-il rappeler le rôle prédominant des comités paritaires dans l'ouverture et la fermeture des classes du premier degré ? Faut-il évoquer les souhaits, récemment émis par la fédération de l'éducation nationale, de voir créer, au niveau des rectorats, de nouveaux comités techniques paritaires ?

Ainsi on contraindrait le secteur privé à subir des arbitrages dont l'objectivité serait loin d'être assurée par des structures impartiales !

Le deuxième moyen pourrait résider dans la remise en cause du mode de recrutement, du statut et des pouvoirs des responsables d'établissements.

Or, c'est la valeur du chef d'établissement, librement choisi pour ses qualités et ses motivations, qui assure la cohérence et la souplesse des établissements privés, face à la demande des parents. Tout processus de fonctionnarisation, fût-il déguisé, viderait de son contenu l'autonomie des établissements et la liberté d'enseigner.

La troisième atteinte grave consisterait à introduire dans la gestion du secteur privé les blocages et les rigidités dont souffre notre secteur public.

Certes, il faut donner à nos enseignants des statuts capables de les protéger. Mais il y a des abus de protection qui, à leur tour, mettent en cause la bonne santé des institutions et des établissements. Alors même que l'on mesure les graves inconvénients — que je signalais tout à l'heure — de la rigidité, de la mauvaise répartition des horaires de service, va-t-on les introduire dans le privé ?

Verrons-nous, monsieur le ministre, nos écoles privées aux prises, elles aussi, avec des difficultés de remplacement, de suppléance, alors que, à ce jour, elles assument, avec des modes de fonctionnement originaux, plus directement et plus rapidement leurs problèmes ?

Enfin, le quatrième stratagème consisterait à banaliser le caractère propre des établissements privés. On pourrait, en effet, par tactique, étendre ce caractère propre aux établissements publics. Or une telle extension viderait cette notion de son sens, soit parce qu'elle serait réduite à une dimension très étroite, soit parce qu'elle servirait à justifier je ne sais quelle orientation idéologique d'un service public dont le caractère, selon Jules Ferry, est précisément de n'être soumis à aucune.

Puisque l'on reconnaît au secteur privé l'intelligence d'avoir mis en œuvre, avec le concours actif des parents, de vrais projets éducatifs, pourquoi ne pas le laisser poursuivre dans cette voie ?

Je conclurai, en regrettant une nouvelle fois la brièveté du temps qui m'a été imparti, pour développer ces différents arguments qui ne reflètent pas des procès d'intention, mais qui traduisent des craintes d'hommes de bonne volonté, attachés aussi bien au secteur public qu'au secteur privé, car ils pensent que le système éducatif a besoin des deux.

Nous sommes bien convaincus que notre école publique a une mission irremplaçable. C'est pourquoi, il faut s'attaquer résolument aux problèmes de sa gestion qui retardent tous les autres progrès que l'on peut espérer, M. René Haby l'a souligné tout à l'heure.

C'est la raison pour laquelle vous devez dégager des orientations de nature à renforcer chez les enseignants cet esprit de responsabilité qui peut garantir la solidité et l'adaptabilité de notre école publique. Nous estimons donc qu'il est nécessaire, de conserver, aux côtés de cette école publique, dans son voisinage, une école privée qui apporte des références, qui témoigne, par son caractère propre, des bienfaits de l'autonomie et de la proximité avec les familles.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jacques Barrot. Pour épargner au secteur public les facilités ou les tentations qu'offre une situation de monopole, les déviations bureaucratiques et corporatistes, pour éviter une école publique massive et inefficace, monsieur le ministre, préservez et respectez le secteur privé qui constitue l'apport original à notre système éducatif.

Telle doit être la démarche d'une démocratie pluraliste. C'est de ce pluralisme que nous sommes forts. Ce n'est pas le moment, alors que sévit la crise, de l'atténuer.

M. Emmanuel Hamel. Il faut le renforcer !

M. Jacques Barrot. C'est au contraire le moment d'en tirer tous les bénéfices. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Pour développer l'économie, reconquérir le marché national, assurer le progrès social et les droits des

travailleurs, conformément aux engagements pris par le Gouvernement et par la majorité, le pays attend de l'enseignement supérieur qu'il forme en masse des cadres très qualifiés, contribue plus et mieux encore à l'effort national de recherche et réponde ainsi aux aspirations de la jeunesse et des 900 000 étudiants.

C'est en fonction de ces impératifs que nous avons approuvé les mesures d'urgence prises depuis seize mois pour inverser la tendance au déclin, à la dégradation et à la désespérance laissée en héritage par la droite.

L'abrogation de la loi Sauvage, la décision de titularisation des assistants, l'intégration des vacataires, le rétablissement ou la création de nombreux enseignements, la volonté d'assainir la procédure de recrutement constituent autant de mesures allant dans le sens du redressement nécessaire.

Le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, en augmentation d'environ 16 p. 100, marque la volonté de poursuivre cet effort de rénovation, effort qui réclame par ailleurs l'initiative et l'action de toutes les forces concernées.

C'est avec un souci constructif que nous voulons appeler votre attention sur quelques points qui nous paraissent exiger des améliorations et des corrections.

La rentrée universitaire, qui connaît un afflux d'étudiants nouveaux — signe heureux d'un intérêt renouvelé pour les études dans la jeunesse, qui correspond à l'arrivée d'une majorité nouvelle — est marquée par de sérieuses difficultés de fonctionnement. Celles-ci sont notamment dues à la réduction de la dotation en heures complémentaires qui crée un mécontentement réel parce qu'elle remet en cause la qualité et la densité de l'enseignement et compromet la possibilité de recherche. Des améliorations substantielles et urgentes s'imposent pour opérer une rupture significative et prendre un chemin ascendant.

Il n'est pas possible de laisser se prolonger, voire s'aggraver une situation où près d'un étudiant sur deux quitte l'enseignement supérieur sans y avoir obtenu ni diplôme ni qualification, alors que s'aggrave le déficit national en cadres très qualifiés et que — héritage de la désastreuse politique antérieure — la France recule dans le peloton des pays industrialisés, pour le nombre des diplômés formés.

Les causes auxquelles il faut s'attaquer avec plus de détermination sont connues : ravages de la ségrégation sociale, dégradation prolongée des moyens matériels et humains, conception dépassée des enseignements, dont la quasi-totalité a pour seule finalité de préparer à un diplôme terminal que la moitié des étudiants n'obtiendra jamais.

Les améliorations immédiates que nous proposons s'orientent dans quatre directions.

Premièrement, développer — sans attendre la refonte de la carte universitaire — les enseignements nécessaires afin de répondre aux besoins des grandes filières prioritaires pour la reconquête du marché national — je pense notamment à l'informatique, à l'électronique et à la robotique — et de la formation des maîtres.

Deuxièmement, consentir un effort plus soutenu à l'aide directe aux étudiants et aux œuvres sociales afin de lutter efficacement contre la ségrégation et l'échec.

Troisièmement, porter un coup d'arrêt au délabrement des bibliothèques et des moyens d'information, de documentation et de diffusion scientifique.

Quatrièmement, ne pas ralentir l'effort engagé l'an dernier pour les créations d'emplois et la titularisation des personnels hors statut afin d'assurer aux étudiants une meilleure formation, d'apporter du sang neuf à l'enseignement supérieur et de réparer les injustices de dix années de blocage malthusien. Il ne s'agit pas d'envisager la croissance indéfinie des effectifs, mais on est très loin du compte, qu'il s'agisse des enseignants ou des personnels dits « A.T.O.S. » dont la contribution à la bonne marche des universités demeure encore sous-estimée.

Si un tel effort n'était pas fourni, comment pourrait-on mettre en œuvre la réforme universitaire ? La future loi risquerait de rester une coquille vide.

En tout état de cause, cette loi ne pourra ignorer quelques questions essentielles : celle d'une formation générale solide et d'une formation professionnelle qualifiante pour tout étudiant, celle de liaisons renforcées entre la formation, la recherche et la production, celle, enfin, de l'ouverture audacieuse aux travailleurs et à l'invention de la classe ouvrière.

Monsieur le ministre, un grand souffle de pluralisme et de liberté doit passer et passera dans l'enseignement supérieur. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Gissinger.

M. Antoine Gissinger. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le collectif de 1981 et le budget de 1982 étaient euphoriques; le projet de budget de 1983 est un budget de vérité, un budget de rigueur, « rigueur de gauche », selon un député de la majorité. Plus que d'un reproche, monsieur le ministre, il s'agit simplement d'un constat.

Je présenterai d'abord quelques remarques.

Les crédits de fonctionnement des collèges et des lycées n'augmenteront respectivement que de 1,63 p. 100 et de 4 p. 100, ce qui en réalité se traduira par une réduction de la portée économique de ces crédits pour 1983, alors que les produits énergétiques ne sont guère à la baisse: au 1^{er} novembre nous étions à la dixième hausse pour l'année 1982, et ce n'est pas fini!

Les crédits de la formation continue des enseignants sont en diminution — sauf erreur — de 16 p. 100. Peut-on obtenir, monsieur le ministre, des précisions sur la mise en place de cette formation?

La résorption de l'auxiliaire est en cours depuis des années. Cependant, le projet de budget de 1983 n'apporte pas de réponse d'ensemble, se contentant de marquer une étape. Un plan devrait être présenté avec un descriptif d'ensemble et un chiffrage précis des diverses étapes d'application. En outre, quel est le nombre des auxiliaires embauchés pour l'année scolaire 1982-1983? On parle de 7 000.

L'éducation physique et sportive sera financée à raison de plus de 8 p. 100 sur des crédits d'heures supplémentaires, ce qui n'est pas sain. Sachant qu'on ne peut imposer plus de deux heures supplémentaires par semaine, l'horaire légal d'enseignement risque de ne pas être respecté dans de nombreux établissements.

Ancien directeur d'un collège d'enseignement technique, je me permettrai maintenant de parler des lycées d'enseignement professionnel.

La situation n'était pas bonne; elle ne l'est toujours pas. A l'heure actuelle, nombre d'élèves n'ont pas toutes les heures d'enseignement prévues en économie familiale et sociale, en dessin industriel, en comptabilité, en technologie, etc. De plus, les classes sont surchargées, la norme étant de trente-cinq élèves pour les enseignements généraux. Cette politique est contraire aux intérêts des élèves, dont un grand pourcentage rencontre de graves difficultés.

Une récente circulaire, il est vrai, tend à mettre en place un dispositif permettant de changer les conditions de vie et de travail dans les L. E. P.

Il fut un temps, vers 1960, monsieur le ministre, où l'on disait: « Si tu travailles bien, tu iras au C. E. T. » Aujourd'hui c'est, hélas! l'inverse: lorsqu'un élève peine, on le menace du technique. Sur certains bulletins, on peut même lire des remarques de ce genre: « Nul en maths; excellent élève pour l'enseignement technique. »

En outre, de nombreux élèves envoyés dans les L. E. P. n'ont pas le goût pour les études professionnelles. Cette absence de motivation rejaillit sur toute leur scolarité. Cette ambiance se vérifie principalement dans les L. E. P., où n'existent pas ce qu'on appelle les « filières nobles ».

Les lycées d'enseignement professionnel gagneront en considération lorsque certaines mesures, que vous avez prévues, auront été appliquées ou développées. Il faut que ces établissements s'ouvrent davantage sur les réalités et sur le monde du travail.

Les séquences en entreprises, introduites en 1979, tant critiquées alors, doivent se développer de plus en plus. Je crois d'ailleurs que vous envisagez, monsieur le ministre, d'atteindre les 100 000. Par ces séquences et par ces contacts avec les réalités, nous contribuerons à limiter ce que l'on appelle les « sorties prématurées ».

A l'intérieur des L. E. P., il faut combler le fossé qui existe entre les professeurs d'atelier et les professeurs d'enseignement général. Les élèves de ces établissements ont besoin d'être entourés d'équipes pédagogiques, composées de l'ensemble du personnel pour assurer une meilleure articulation de la formation théorique, technique et générale et de la formation pratique.

Le contrôle continu est déjà introduit dans certains établissements. C'est une bonne formule qui mérite d'être développée mais qui exige là encore le dévouement de tout instant des équipes d'enseignants solidaires.

Le contrôle continu peut devenir un instrument de renouveau pédagogique.

Mais le personnel des L. E. P. comprend, hélas! trop d'auxiliaires. On parle de 25 p. 100, alors que leur nombre est de 8,5 p. 100 dans les lycées et collèges. Cette situation est due avant tout à des difficultés de recrutement dans les ateliers, où 47 p. 100 des postes seraient occupés par des auxiliaires. Cette situation a certes retenu votre attention, monsieur le ministre.

Je crois qu'il serait bon de revoir les conditions non seulement de recrutement, mais aussi de titularisation.

Dernière question, monsieur le ministre: vous avez prévu en 1983 l'ouverture de quinze L. E. P. Pourrait-on connaître les départements et les régions qui en bénéficieraient? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme Chaigneau.

Mme Colette Chaigneau. Monsieur le ministre, hier, les titres des journaux du matin soulignaient que votre ministère avait reçu la part du lion. C'est vrai puisque, pour la première fois, cette année, l'éducation nationale est le premier budget de la nation, avant même celui de la défense, qui traditionnellement enlevait la palme.

Nous voulons saluer cet effort, nous qui croyons que le premier investissement d'une nation est l'éducation et son meilleur atout le savoir, quand bien sûr il est largement partagé par toutes les couches de la population.

M. Emmanuel Hamel. Ne négligez pas pour autant la défense.

Mme Colette Chaigneau. Cependant, nous ne saurions ignorer que plus de 85 p. 100 des dépenses de l'éducation nationale sont des dépenses de personnel et que votre budget en est lourdement obéré.

Néanmoins vous mettez en place une nouvelle politique éducative sans esprit partisan, sans polémique, avec clarté, dans un souci constant de concertation.

Par une modification délibérée des procédures d'orientation, vous avez souhaité empêcher les sorties prématurées d'élèves; les familles et les jeunes s'en réjouissent.

Mais le projet de budget de 1983, qui table sur une baisse de 19 000 élèves dans le secondaire, se doit d'être très prudent. En effet, alors qu'en 1982 on attendait une diminution des effectifs, on a enregistré un accroissement de 15 000 élèves. Car votre nouvelle politique, dont l'intérêt doit être de nouveau souligné, a entraîné des augmentations d'effectifs qui, hélas! ont trop souvent été mal appréhendées et dont les conséquences ont été quelquefois regrettables. L'opinion, prête à s'enflammer quand il s'agit de ses enfants — n'est-ce pas bien naturel? — ne vous a pas épargné ses critiques. Et, de fait, à l'heure de l'ordinateur, il semble tomber sous le sens que la maîtrise de ces problèmes devrait être acquise.

De même, comment admettre, pour quelqu'un d'étranger à l'énorme entreprise qu'est votre ministère, que les professeurs, qui ont demandé leur mutation en février, connaissent leur affectation en août, ce qui provoque un retard préjudiciable à tous dans le mouvement des maîtres auxiliaires?

Je n'ignore pas que vous avez mis sur pied — cela me paraissait souhaitable — une commission chargée de détecter les causes de certains retards fâcheux. C'est évidemment la meilleure preuve que vous puissiez donner de votre vigilante attention.

Mais je souhaite axer mon propos sur la nouvelle politique éducative mise en place en juillet 1981 et que vous avez la volonté de poursuivre.

Pour la première fois, un ministre de l'éducation nationale évoque les inégalités sociales comme l'une des causes de l'échec scolaire et perçoit le problème dans sa globalité, allant jusqu'à mettre en cause les défauts de l'architecture urbaine.

L'inégalité à l'école, c'est l'échec scolaire. Il est désormais bien connu de tous que ces échecs frappent essentiellement les milieux populaires: 80 p. 100 des enfants issus des catégories sociales favorisées ont le baccalauréat alors que 24 p. 100 seulement d'une génération l'obtiennent et que 10 p. 100 seulement des enfants d'ouvriers parviennent à ce niveau de formation. C'est tout à fait injuste. Il faut dire que la France n'a pas les effectifs scolaires et universitaires d'un grand pays industriel. Parmi les nations de l'O. C. D. E., nous sommes passés du sixième au onzième rang pour le pourcentage de jeunes possédant un diplôme d'enseignement supérieur.

Monsieur le ministre, vous avez pris des mesures pour rénover le système éducatif et pour lutter contre les inégalités. La création de zones d'éducation prioritaires est une mesure tout à fait positive dont nous vous avons gré. Pour la présente rentrée, 400 zones ont été répertoriées. J'ai pu suivre sur le terrain, à Villeneuve-les-Salines, Z. U. P. de La Rochelle, l'expérience en cours. Les écoles et collèges du secteur sont classés en Z. E. P., c'est l'aboutissement logique d'un large travail de réflexion des enseignants, des chefs d'établissement, des parents, des associations, des travailleurs sociaux et des élus.

Cette prise en charge commune du projet Z. E. P. constitue un gage de réussite, un acquis réel qu'il faut développer. La transformation de l'école n'est pas seulement l'affaire du Gouvernement. Circulaires, décisions ministérielles risquent fort de rester lettre morte si, sur le terrain, il n'y a pas des hommes et des femmes décidés à faire passer dans la réalité les réformes indispensables. Dès lors, monsieur le ministre, il ne faut pas décevoir ceux qui sont prêts à consentir un effort et à tra-

vailler dans d'autres conditions afin de donner plus à ceux qui, actuellement, sont les plus défavorisés.

En utilisant au maximum les moyens existants et par une concertation efficace entre les différents partenaires de l'éducation et des activités socio-culturelles, on peut espérer mettre en place des projets et commencer à les mettre en œuvre. Un nouvel état d'esprit est né. Sans heures de décharge, grâce à la concertation, la lutte contre les difficultés et les retards que connaissent les enfants vivant dans les grands ensembles par rapport à leurs camarades des zones pavillonnaires et rurales se met en place. Il convient de ne pas décourager de telles initiatives et d'accompagner ces efforts de mesures financières. L'accueil, la vie, l'enseignement doivent être améliorés.

La zone éducative est avant tout une autre manière de vivre l'école, tant pour les maîtres que pour les enfants et pour tous les coéducateurs du quartier : parents, animateurs, responsables de collectivité locale.

Ce sont d'autres types de rapports. C'est une réelle participation de tous les intervenants dans la vie de l'enfant, à l'école et jusque dans ses prolongements hors de l'école.

A ce propos, je vous demande, monsieur le ministre, d'être particulièrement vigilant afin que les équipes d'animation qui se constituent n'excluent personne et prennent en compte la personnalité de l'enfant.

Il est regrettable, en effet, qu'à Paris, des élus, des syndicats d'enseignants, des associations de quartier n'aient pu, alors qu'ils le souhaitent, participer à l'élaboration de programmes pédagogiques.

Des méthodes actives sont indispensables si l'on veut lutter contre les inégalités à l'école, ce qui aura à plus long terme des résultats sur d'autres aspects de la vie sociale.

Les projets d'actions éducatives répondent aux orientations dégagées par la commission Legrand : changer la relation enseignants—enseignés, améliorer le climat dans les établissements, découvrir le quartier où vivent souvent des immigrés. A ce propos, je souhaiterais que ne soit pas entretenue la confusion échec scolaire — population d'immigrés. L'échec existe indépendamment de la présence de ces populations.

M. le président. Madame Chaigneau, je vous prie de conclure.

Mme Colette Chaigneau. Les élèves sont très demandeurs de ces projets d'actions éducatives — attrait de la nouveauté, découverte de la recherche personnelle, de l'esprit d'équipe, de la solidarité, du partage du travail — qui suscitent l'enthousiasme. C'est une expérience enrichissante qui demande beaucoup de temps et de dévouement à ceux qui s'y consacrent. Il convient de la poursuivre, de l'amplifier, d'en assurer le suivi.

Monsieur le ministre, l'Etat aura besoin de matière grise pour vaincre la crise économique. La bataille de l'emploi se gagnera avec des têtes bien faites et des bras solides. Dans le domaine de l'éducation, comme dans d'autres, il faut tout entreprendre pour que les gens prennent en compte leur propre destinée. On doit leur en donner les moyens tant matériels que politiques. Nous savons que les contraintes économiques ne vous permettent pas d'aller aussi vite que vous le souhaitez, que nous le souhaitons. Mais un immense espoir est né ; il ne faut pas le décevoir. Il importe de faire de la lutte contre l'échec scolaire et contre les inégalités une des priorités essentielles d'une nouvelle et ambitieuse politique éducative.

Nous sommes conscients de l'ampleur et de la difficulté de votre tâche, mais nous comptons sur vous pour donner à l'éducation nationale les moyens dont elle a besoin pour former les hommes et les femmes de demain. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Delchède.

M. André Delchède. Votre projet de budget, monsieur le ministre, peut s'analyser de deux manières.

C'est un budget de rigueur : le Gouvernement, compte tenu des circonstances économiques, a décidé de tout mettre en œuvre pour combattre l'inflation et le chômage. Il n'a pas choisi la voie de la facilité. Cette attitude conduit, bien sûr, à progresser moins vite dans certains cas qu'on ne l'aurait souhaité et l'on pourra regretter que certaines tâches que l'on aurait voulu voir confiées à l'éducation nationale ne puissent être menées à bien.

Cependant, dans ce projet de budget de 1983, tous les postes ne sont pas atteints de manière identique par l'austérité. Après d'autres, je voudrais mettre en relief la priorité accordée à l'éducation nationale.

Si le budget général ne progresse que de 11,8 p. 100, l'augmentation pour l'éducation est supérieure à 15 p. 100 et le nombre des emplois nouveaux est aussi élevé que pour l'ensemble des autres ministères.

Parmi les acquis positifs de ce projet de budget, je retiens notamment la titularisation des personnels qui, dans un vaste effort de résorption de l'auxiliaire, s'est poursuivie. Le nombre des bénéficiaires peut être estimé à 13 400.

Je relève en outre la priorité accordée à l'enseignement technologique et, à l'intérieur de cet enseignement, aux lycées d'enseignement professionnel — L. E. P. L'enseignement court reçoit plus que l'enseignement long. C'est logique, dans l'immédiat. Depuis longtemps les socialistes ont affirmé la nécessité de donner à chaque jeune, avant sa sortie de l'appareil scolaire, une formation et une qualification professionnelles, la qualification devant être au moins de niveau V, c'est-à-dire du niveau B. E. P., compte tenu de l'héritage dont il faut bien parler. Nous le répétons bien avant de recueillir cet héritage. D'ailleurs, il n'était pas nécessaire d'être grand prophète pour prévoir l'action à mener compte tenu des exclusions, des échecs, du manque de formation professionnelle qu'engendrait un système éducatif que l'on s'efforçait, malgré sa résistance, d'utiliser comme instrument de production d'une main-d'œuvre à bon marché, ou pire comme instrument de production d'un réservoir de main-d'œuvre. Quel beau début dans la vie que le chômage !

Il était urgent de porter remède à cette situation, mais il conviendra, dans l'avenir, de viser des formations techniques de niveau plus élevé.

Les lycées techniques, qui ne sont pas oubliés mais qui ne bénéficient pas, cette année, du même régime que les L. E. P., evront, le moment venu, recevoir les moyens nécessaires à leur action.

Je mets encore à l'actif de ce projet de budget l'effort consenti en faveur des investissements.

Pour les universités, la progression est de 28 p. 100.

Le budget d'investissement a doublé pour les L. E. P., passant de 1 288,8 millions de francs à 2 475 millions de francs.

Le plan machine-outil absorbe 430 millions de francs.

Les capacités d'accueil progressent de 27 600 places dont 1 500 en internat. Dans les lycées techniques, la progression est de 4 000 places.

J'enregistre avec plaisir l'augmentation de 21 p. 100 des crédits de maintenance des établissements — voilà un domaine où les précédents gouvernements avaient failli à leur tâche. De tous les horizons politiques, les critiques pleuvaient sur l'état de dégradation, voire de délabrement du parc immobilier. Ces 21 p. 100 sont significatifs d'une volonté politique.

Quelques points du projet de budget posent des problèmes.

Tout d'abord, la création de 62 emplois d'instituteur apparaît très nettement insuffisante et laisse planer l'éventualité d'un redéploiement interdépartemental, voire inter-académique, qui entraînerait certaines difficultés. Certes on ne saurait concevoir que les classes soient maintenues à tout prix. Tout en tenant compte de la distance et de la topographie, on peut douter de l'efficacité pédagogique et de la capacité à la socialisation des élèves de quelques centaines de classes dont l'effectif n'atteint pas le chiffre cinq.

Ne répétons pas qu'un village meurt quand on ferme l'école. Reconnaissions plutôt qu'on ferme l'école quand le village est mort. Le véritable problème consiste à trouver les moyens de la revitalisation du milieu rural et des solutions pédagogiques originales de telle sorte que les petits ruraux ne soient pas placés en situation d'infériorité.

Deuxième point difficile : les budgets de fonctionnement ne progressent que de 1 p. 100 pour les collèges et de 4 p. 100 pour les lycées. Il est vrai qu'un effort à la hauteur de 30 p. 100 avait été consenti dans le budget de 1982. La faible augmentation de cette année risque cependant de poser un problème si le coût de l'énergie croît trop vite.

Troisième point délicat : les bourses augmentent de 17 p. 100 dans l'enseignement supérieur, mais le nombre des ayants droit progresse très fortement compte tenu des critères retenus. Le pouvoir d'achat des bourses allouées risque donc de se dégrader, et il serait bon, monsieur le ministre, que les crédits qui s'y rapportent soient majorés.

Le remplacement des maîtres pose un quatrième problème. En effet, 160 millions d'heures supplémentaires ont été supprimées. A l'Université, la diminution des heures complémentaires crée localement un certain nombre de difficultés.

Le système retenu pour diminuer la masse des auxiliaires, et qui correspond à un engagement, aggrave les difficultés de remplacement et, à ce niveau, il apparaît nécessaire de dégager un crédit complémentaire pour faire face à la situation.

En dehors des problèmes de remplacement des maîtres en congé, se posera, à terme, celui du remplacement des générations. Dans un but louable, en plus de la titularisation des maîtres auxiliaires, on a prélevé sur le contingent de remplaçants et de stagiaires en formation. Le système devient ainsi plus rigide et, à la longue, risque de se bloquer. Ce n'est pas, monsieur le ministre, un procès que j'entame, mais une inquiétude que j'exprime.

Ceux qui, dans l'apposition, pourraient surenchérir, feraient bien d'adopter l'attitude de l'humilité, et plus particulièrement

M. Gantier, dont les propos, indignes d'un rapporteur, ont été, cette nuit, d'une parfaite incorrection.

Quelques chiffres suffisent à le prouver. Dans le budget de 1980, 1 650 créations d'emplois. C'est l'expansion. En 1981, 703 créations d'emplois. C'est la rigueur. Voilà la réalité de la politique de la droite. Collectif de 1981 : 11 200 postes ; budget de 1982 : 12 118 postes ; 1983, année de la rigueur, 5 351 postes, soit huit fois plus qu'en 1981. Ce sont là les chiffres de la gauche ! Ils marquent une priorité très nette en faveur de l'éducation nationale.

Ces mérites reconnus, il est normal de souhaiter que toutes les mesures soient prises pour éviter les blocages et pour faire en sorte que l'utilisation des moyens soit optimale.

En ce qui concerne l'enseignement privé, il faut se féliciter qu'il ne soit plus possible de fonctionner, d'un côté, à guichets ouverts, tandis que, de l'autre, s'imposerait la nécessaire rigueur. Mais de nombreuses interrogations subsistent, et je n'en retiendrai que quelques-unes.

Les crédits de recherche augmentent de 22 p. 100, notamment dans la filière électronique, mais disposera-t-on, dans ce secteur, du personnel qualifié ? Comment, par ailleurs, sera-t-il possible de titulariser, comme il était prévu, les assistants non titulaires de l'enseignement supérieur, alors que, pour ce faire, aucun transfert de postes de non titulaires vers les postes de titulaires n'est prévu ? Cet oubli pourrait apparaître comme un retour en arrière par rapport à l'annonce faite de régler le problème avant la fin de 1982. Aussi cette question mérite-t-elle réponse.

J'ai également été frappé par le fait que, dans les académies difficiles, comme la mienne, celle du Nord-Pas-de-Calais, la titularisation promise de maîtres auxiliaires venus d'autres académies se fera sur proposition des recteurs, sans qu'il soit fait référence aux listes d'aptitude dressées sur le plan national et sans réunion des commissions paritaires compétentes.

Dans l'immédiat, les problèmes qui se sont posés à la rentrée de 1982 nous incitent déjà à prévoir celle de 1983. Il faudra bien que les modes d'affectation des personnels permettent d'éviter les affectations massives de dernière minute. Sauf accident, il est inadmissible qu'un élève n'ait pas un professeur devant lui à la rentrée. Cela nous incite à réclamer encore plus de rigueur dans la gestion des moyens réellement disponibles.

Je ne parle pas de l'éducation physique et sportive puisque d'autres collègues du groupe socialiste le feront ou l'on fait.

Monsieur le ministre, le groupe socialiste a approuvé vos grandes orientations : lutte contre les inégalités, amélioration de la formation professionnelle, concertation et transparence pour la gestion et l'attribution des moyens.

Votre lettre de rentrée a confirmé ces options. En ce qui concerne la première, à savoir la lutte contre les inégalités, il est bien évident que l'élargissement de l'action au niveau des lycées d'enseignement professionnel s'impose. Il est également sûr que l'accueil en maternelle, qu'il s'agisse des enfants de deux à trois ans, ou de l'accueil en milieu rural, doit être développé.

Une autre question me préoccupe : le budget de la recherche progresse de 21 p. 100 et celui de l'industrie de 24 p. 100. Les sommes mises à la disposition de ces deux postes ne peuvent devenir opérationnelles que si, parallèlement, un effort similaire dans le domaine de la formation et de l'éducation est entrepris.

Un décalage entre les secteurs réduirait à néant nos espoirs de rendre notre économie compétitive. Les niveaux de formation des ouvriers japonais et des agriculteurs néerlandais sont là pour prouver la liaison directe qui existe entre formation et compétitivité de l'économie.

Monsieur le ministre, une dernière question me permettra de conclure.

Dans le cadre de la décentralisation, une partie des crédits destinés aux collèges va être dévolue aux collectivités locales sous la forme de dotations globales d'équipement. Compte tenu de l'inégale répartition des besoins, il n'est pas certain que les sommes utilisées au niveau des collèges soient celles qu'un système centralisé aurait affectées au même poste, la différence pouvant être en plus ou en moins.

Comment le ministère envisage-t-il de procéder à l'évaluation des moyens réellement mobilisés pour l'éducation nationale ?

Poser cette question conduit, selon moi, à répondre aux interrogations majeures que suscite l'examen du fonctionnement du système éducatif, et qui sont les suivantes :

D'abord, une injection de moyens ne règle pas automatiquement les problèmes et durcit même parfois le système.

M. Emmanuel Hamel. Excellente affirmation !

M. André Delehedde. M. Haby sait bien, même s'il feint de l'ignorer lorsqu'il stigmatise l'incurie au lieu de se rappeler

les rigidités du système — mais peut-être ne les a-t-il pas perçues lorsqu'il était ministre — que, quelle que soit l'attention qu'on y porte, le système éducatif a tendance à isoler. Le comité pour une charte des libertés décrivait ce système en 1976, d'une manière un peu caricaturale et qui peut choquer, mais qui contient un fond de vérité : « Nul n'y pénètre » — il s'agit du système éducatif — « s'il n'est un professionnel de l'éducation, enseignant ou enseignant. Les parents demeurent souvent étrangers aux études de leurs enfants, les élèves étrangers à leur ville et au monde du travail, les enseignants, tant par leur formation que par la pédagogie qu'ils utilisent, tendent à demeurer en circuit fermé, protégés des miasmes de l'extérieur, qui sont pourtant le souffle de la vie. »

La réalité n'est sans doute pas si noire, mais, je le répète, il y a certainement dans cette description un fond de vérité.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. André Delehedde. Je termine, monsieur le président. Comment corriger ce travers ? On peut penser à la décentralisation, qui permettra la nécessaire reconquête de degrés de liberté. Au niveau des financements d'abord où la diversification des sources — Etat, collectivités locales, entreprises — régulées par des règles simples et nettes devrait permettre d'éviter les à-coups conjoncturels et conduire à la mise en œuvre d'une planification réelle. Au niveau du fonctionnement ensuite, où la prise en compte des réalités locales devrait permettre plus de souplesse. Le nombre d'élèves est-il le seul critère à prendre en compte ? Tout dépend du secteur, du niveau socio-économique, de la matière, de la méthode, de la technique.

La classe est-elle la seule unité ? Ne doit-elle pas éclater ? Ne faut-il pas négocier avec les organisations représentatives la disjonction des horaires des élèves et des horaires des professeurs ? Ne faut-il pas tendre vers une diversification des rythmes scolaires ? Comment ouvrir l'école sur la vie ?

C'est au niveau de la gestion qui doit rester nationale, mais dans laquelle il faut introduire souplesse, option, adaptation au terrain, qu'il faudra encore œuvrer et que se trouvent les solutions.

De grandes options nationales, des décisions prises avec tous les intéressés, le plus près possible du niveau local, tels sont les axes de recherche. Il faudra du temps et un changement des mentalités, mais c'est un grand dessein pour l'école de demain, une école pour les élèves, une université pour les étudiants, une école pour la nation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'éducation nationale traduit, par son importance et sa progression, le souci du Gouvernement d'améliorer la formation de la jeunesse en luttant contre l'échec scolaire et la ségrégation sociale et en ouvrant l'école sur la vie.

Il convient donc d'abord de souligner tout particulièrement les mesures extrêmement positives qu'il contient : plan de titularisation des auxiliaires, créations d'emplois administratifs et de services, augmentation très significative des crédits destinés à l'enseignement technique.

Pourtant, cela ne suffira pas à rattraper l'énorme retard que nous avons dans ces domaines, qu'il s'agisse du manque de personnel de surveillance et de services dans les collèges ou de l'état matériel particulièrement dramatique de certains établissements, comme le lycée d'enseignement professionnel de Lavalanet en Ariège sur lequel, monsieur le ministre, j'ai appelé à diverses reprises votre attention.

Le problème de la formation des maîtres reste aussi extrêmement préoccupant, qu'il s'agisse de la formation initiale et continue de professeurs d'écoles normales, des lycées et collèges ou de celle des Instituts.

Dans les écoles normales, les effets néfastes de la politique antérieure — réduction brutale des effectifs d'élèves-maîtres et suppression de 500 postes de professeur d'école normale en 1979 — constituent un sérieux passif au moment où est mise en œuvre une nouvelle politique par un gouvernement de gauche.

Pourtant, les écoles normales départementales, leurs réseaux de recherche pédagogique, leurs équipes de formateurs et leur implantation locale ont joué un rôle historique dans la formation des maîtres, ainsi que pour la rénovation et l'évolution des contenus et des méthodes d'enseignement. Seules, elles possèdent l'implantation proche des personnels et l'environnement permettant une formation intégrée grâce à leur réseau d'écoles annexes et d'application.

Leur potentiel de formation mérite donc d'être préservé et développé dans chaque département et, à ce sujet, les mesures de centralisation, qui rassemblent auprès de l'université les élèves-maîtres de deuxième année, ou les regroupements qui font disparaître la formation en première année, comme dans les écoles normales d'Auch et de Foix, apparaissent très inquiétants.

Les professeurs qui exercent dans ces établissements ont dû souvent se former sur le tas. Ce corps d'enseignants expérimentés a subi une véritable épuration en 1979 avec la suppression de 20 p. 100 des postes. Provenant du secondaire et travaillant pourtant en liaison constante avec l'enseignement élémentaire et supérieur, ces enseignants se trouvent dans une situation statutaire instable. Pour devenir les enseignants formateurs, chercheurs de haut niveau dont a besoin notre pays, ils doivent pouvoir bénéficier eux-mêmes d'une formation appropriée et d'un statut qui tienne compte de leur spécificité.

Alors, les maîtres de l'enseignement élémentaire pourront bénéficier d'une formation initiale et permanente qui leur permettra de lutter plus efficacement contre l'échec scolaire, car ils pourront mieux prendre en compte les différences culturelles entre les enfants et coller davantage à l'évolution des sciences et techniques et des rapports sociaux.

Encore faudra-t-il que tous les instituteurs puissent bénéficier de cette formation. Or, ce ne sera certainement pas le cas, si l'on s'en tient aux prévisions qui figurent dans ce projet de budget.

L'absence de création de postes dans les maternelles et dans le primaire est en effet très inquiétante à court et à long terme. Elle suppose que 16 306 élèves-instituteurs seulement seront formés en trois ans, au lieu des 25 000 qui paraissent nécessaires, et que la rentrée de 1985 ne sera assurée que pour un tiers par les élèves-instituteurs entrant en formation en 1982.

Cela aura pour conséquence un recours à l'auxiliaire, avec tous les inconvénients que l'on sait, des difficultés pour les écoles normales des départements où la population ne s'accroît pas et peut-être même des suppressions de postes.

Si je prends l'exemple de la région Midi-Pyrénées, 83 élèves-maîtres seulement entreront en formation, au lieu des 275 jugés nécessaires par les conseils départementaux. Et il n'y en aura que trois dans le Gers et un en Ariège!

Cela entraîne, dans l'immédiat, des difficultés importantes pour ces écoles normales et, surtout, la crainte de suppressions de postes pour 1985 et 1986.

Aussi, monsieur le ministre, je vous demande en conclusion de revoir dans son ensemble ce problème du recrutement et de la formation des maîtres, afin de concilier au mieux votre légitime souci d'une bonne gestion du service public avec celui du nécessaire maintien du service de l'éducation nationale le plus près possible des populations, même dans les zones à faible démographie. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Dollo.

M. Yves Dollo. Monsieur le ministre, l'an dernier à la même époque, je vous disais l'espoir qu'a fait naître dans nos régions la venue au pouvoir d'une majorité de gauche, une majorité de progrès pour laquelle la reconnaissance des identités culturelles, linguistiques et des personnalités régionales est un élément essentiel de la reconnaissance du droit à la différence.

Vous m'avez assuré que la naissance d'une réelle politique des cultures et des langues régionales est une des grandes ambitions de votre ministère, et précisé qu'il s'agit là d'un élément d'enrichissement de la communauté nationale.

Cette profession de foi régionaliste a été suivie de mesures concrètes dont il convient de vous donner acte, dans un contexte difficile. Je veux parler, bien entendu, du contexte économique, tant il est vrai qu'en fin de compte les meilleures intentions butent sur les contraintes budgétaires.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas de procéder à un examen exhaustif des mesures prises. J'ai cependant pu observer dans ma région, la Bretagne, les faits suivants :

L'habilitation des licences d'études bretonnes et celtiques dès 1981, avec la création de deux emplois supplémentaires cette année ;

L'organisation de stages académiques de formation continue pour les enseignants du second degré ;

La nomination d'un chargé de mission d'inspection pédagogique régionale ;

La nomination d'un enseignant chargé d'organiser la formation initiale et continue en langue galloise ;

La création de douze emplois permettant à des enseignants compétents d'être déchargés à temps plein ou à mi-temps pour se consacrer à l'enseignement du breton dans une vingtaine d'établissements. Cet enseignement est aujourd'hui programmé, à des degrés divers, dans soixante-quinze établissements du second degré de l'académie de Rennes ;

Dans l'enseignement primaire, trois instituteurs-animateurs étaient en poste en juin 1981. Ils sont aujourd'hui douze ;

Une unité de formation de culture régionale obligatoire et de langue bretonne optionnelle est introduite dans la formation des instituteurs ;

Le centre national d'enseignement par correspondance propose aux enseignants des premier et second degrés un cours

de langues et cultures bretonnes pour ceux qui veulent donner une dimension régionale à leur enseignement.

J'arrêterai là cette énumération incomplète, trop ponctuelle, trop localisée, mais significative. Dans les autres régions concernées, des progrès ont été enregistrés selon un rythme et des modalités bien entendu différents. Je pense aux pays occitan, catalan et basque, à l'Alsace, à la Corse, à la Flandre française.

Je tenais, par ce rappel, à inviter tous les acteurs concernés par l'enseignement des langues et cultures régionales à observer d'un oeil objectif les effets du changement dans ce domaine.

Mais, à partir de ce constat, il faut bien admettre, monsieur le ministre, que subsistent des lacunes et des inquiétudes.

En donnant aux recteurs des instructions pour que votre circulaire du 21 juin 1982 soit adaptée à la situation de chaque région, vous avez levé quelques-unes de ces inquiétudes. C'est le cas en Bretagne pour l'heure hebdomadaire en sixième et en cinquième, ainsi que pour le seuil de quinze élèves dont vous avez souligné le caractère indicatif. Sur ce point, comme sur d'autres, ce texte exigerait cependant des aménagements ou des précisions tenant compte de la difficulté d'application de dispositions de caractère national à une réalité locale très diverse.

Mais la question primordiale, celle qui nourrit l'inquiétude, est d'ordre budgétaire.

Quels moyens seront mis cette année au service du plan pour le développement de l'enseignement des langues et cultures régionales ?

Vous prévoyez dans votre circulaire que « les objectifs fixés seront progressivement atteints au cours des trois prochaines années ».

Compte tenu de la date de publication de ce texte, l'année scolaire 1982-1983 ne peut être considérée comme la première de ce plan triennal.

Le projet de budget que nous examinons aujourd'hui étant le premier à traduire votre engagement, on peut penser que le point de départ effectif de ce plan de trois ans est la rentrée de 1983-1984 ; cependant les mesures déjà prises dans les régions dont j'ai parlé à l'instant constituent un acquis non négligeable dans le bilan final.

C'est pourquoi il importe que des précisions soient apportées sur la part de crédits qui sera consacrée, à la rentrée de 1983, au développement de l'enseignement des langues et cultures de France dans les établissements des premier et second degrés, dans l'enseignement supérieur ainsi que dans la formation des maîtres volontaires pour cet enseignement. Cette indication chiffrée, couvrant les quatre derniers mois de l'année 1983, permettrait de mesurer d'ores et déjà l'effort qui sera accompli pour poursuivre l'action déjà engagée et tenir le calendrier que vous avez proposé.

L'assurance que des crédits significatifs seront consacrés à rétribuer les services de conseillers animateurs, d'instituteurs itinérants, de professeurs de collège, de lycée, d'université et à financer des centres de formation-documentation en langues régionales, sera la traduction tangible de la volonté du Gouvernement de poursuivre la réparation historique des dommages infligés à nos cultures et à nos langues régionales par des décennies de centralisme aveugle.

Depuis des années, seuls le militantisme et l'activité associative ont assuré la survie de cultures régionales, souvent dans l'incompréhension de citoyens uniformisés au nom d'une fausse conception de l'unité nationale. Cette action a cependant débouché sur une plus grande prise de conscience collective.

Le Gouvernement de la gauche est l'allié naturel et doit être le fer de lance d'une nouvelle citoyenneté culturelle et linguistique. Vous êtes, monsieur le ministre, à un poste avancé de ce combat, dont je sais qu'il est pleinement le vôtre, même au plus fort d'autres préoccupations qui vous assallent.

Je souhaite pour terminer que, dans cette assemblée, nombreux soient les collègues qui puissent dire avec François Mitterrand, parlant des socialistes : « Ils veulent la suppression de toutes les formes d'aliénation parmi lesquelles l'aliénation culturelle, pour être plus surnoise, n'en est pas moins efficace et dangereuse : ils combattent donc l'étouffement des cultures régionales. » *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Zarka.

M. Pierre Zarka. Incontestablement, la part faite à l'enseignement technique est l'un des meilleurs aspects de ce projet de budget de l'éducation nationale de 1983.

Il faut se féliciter des orientations positives et des moyens budgétaires mis en œuvre par le Gouvernement afin d'augmenter les capacités d'accueil et d'encadrement dans les L. E. P. et de promouvoir des améliorations dans l'enseignement technique. Toutefois, cet effort ne nous semble pas encore suffisant pour

résorber entièrement le lourd handicap engendré par le long règne de la droite.

Cette année, un premier train de mesures a permis d'ouvrir des sections nouvelles dans les lycées d'enseignement professionnel et de réajuster les formations proposées. De même, 430 millions de francs seront affectés chaque année, pendant trois ans, à la modernisation du parc des machines des établissements. Ces mesures de première urgence représentent le strict minimum. Nous souhaitons donc que les moyens correspondants ne fassent l'objet d'aucun transfert, d'aucun redéploiement vers d'autres secteurs.

Plus de 900 000 jeunes fréquentent les L. E. P. ou les lycées techniques. Ils représentent 65 p. 100 de la population scolaire de l'ensemble des lycées.

La lutte contre le chômage et l'inflation, la relance économique, le développement des techniques nouvelles exigent des travailleurs de plus en plus qualifiés. La mise en place d'une politique efficace de formation professionnelle pour tous les jeunes reste indissociable de l'instauration d'une véritable politique de développement économique, culturel et social, de la reconquête du marché intérieur, du développement de l'investissement et de la création d'emplois.

Or, on constate encore une certaine inadéquation entre les possibilités de formation offertes par le système éducatif et les besoins de formation nés des évolutions technologiques et des exigences de la relance économique du pays. Nombre de formations actuellement dispensées dans les L. E. P. n'offrent plus de débouchés. Elles ne correspondent ni aux besoins de notre économie ni aux aspirations profondes des jeunes.

C'est pourquoi il nous faut élever le niveau des qualifications, les diversifier et les moderniser. Les enseignements technologiques doivent sans cesse s'adapter là où ils perdent leur efficacité, car on ne saurait continuer à imposer une formation professionnelle dépassée à certains jeunes simplement pour justifier l'utilisation de machines existantes.

Par ailleurs, trop de jeunes sont encore orientés vers l'enseignement technologique à la suite d'un échec scolaire.

Quant aux jeunes filles, non seulement elles doivent pouvoir étudier toutes les spécialités professionnelles auxquelles elles aspirent; mais il faut aussi veiller à ce que les employeurs ne soient pas réticents quant à leur aptitude à occuper certains emplois.

Dans la mesure où la technologie pénètre de plus en plus la vie quotidienne, elle devient partie intégrante de la culture générale et permet de déboucher sur des métiers qualifiés. Il convient donc désormais d'introduire toutes les technologies actuelles dans les programmes de formation conduisant aux diplômes techniques, mais aussi d'inclure une formation technologique au sein des programmes d'enseignement général, c'est-à-dire également dans les lycées dits classiques.

Il faut accroître les capacités d'accueil et d'encadrement des lycées techniques.

Il faut rénover leur pédagogie en les ouvrant sur l'environnement économique et social pour permettre aux jeunes de s'adapter aux mutations de la société moderne. Les séquences éducatives en entreprise devraient se généraliser et être incluses dans les programmes. Ces contacts humains irremplaçables, sur le plan aussi bien technique que civique, créent souvent un regain d'intérêt pour ce que les jeunes apprennent à l'école et étoffent leur formation de travailleur. Cette ouverture sur l'extérieur et sur le monde du travail accentue le caractère vrai, le caractère concret de l'enseignement. C'est dire qu'une grande politique de l'enseignement technologique reste à concevoir.

Un bon niveau de qualification, de meilleures chances d'insertion dans la vie professionnelle, un travail intéressant: c'est à cela qu'aspirent les jeunes aujourd'hui, c'est de cela que notre économie a besoin. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Pénicaud.

M. Jean-Pierre Pénicaud. Monsieur le ministre, je consacrerai mon intervention à la formation initiale des maîtres de l'enseignement primaire et, plus particulièrement, au problème posé par le nombre de postes d'élève-instituteur mis au concours pour les années 1982 et 1983. Les personnels ainsi recrutés entreront en fonctions à partir de la rentrée de 1985, à l'issue de leurs trois années de formation en école normale.

Les données sont présentement les suivantes :

Besoins à couvrir en 1985, tels qu'ils ressortent des prévisions établies par les syndicats et le ministère: environ 10 000 postes, dont l'essentiel proviendra des départs à la retraite;

Nombre de postes d'élève-maître mis au concours à la dernière rentrée pour combler les vides occasionnés: 2 500;

Créations de postes d'instituteur au budget de 1983: 52 contre plus de 2 000 en 1982, année où un effort sans précédent avait été accompli.

Je n'ai pas d'indications sur le nombre des postes qui seront ouverts au concours d'entrée des écoles normales en septembre 1983.

Ces chiffres, qui font apparaître un déficit brut de 7 000 à 8 000 postes d'instituteur à l'horizon de 1985, sont préoccupants. J'appelle donc instamment votre attention sur les conséquences que cette situation pourrait entraîner si elle ne devait faire l'objet d'aucun correctif, à l'occasion d'un prochain collectif budgétaire par exemple.

Dans mon département des Landes, on n'a recruté que six élèves-maîtres et maîtresses à la dernière rentrée, pour un besoin futur évalué à 32 postes, correspondant à 7 créations et à 25 départs à la retraite. La profession s'en est très vivement émue ainsi que j'ai eu l'occasion de vous en faire part dans deux courriers récents.

Bien sûr, on ne laissera pas les enfants sans maître, mais on devra alors recruter des auxiliaires ou faire appel à des étudiants du niveau du D. E. U. G. Bref, les nouveaux instituteurs de la rentrée de 1985 risquent d'être sans formation pour 60 à 70 p. 100 d'entre eux. La qualité de l'enseignement ne pourra qu'en souffrir, quelle que soit la bonne volonté de ces nouveaux personnels.

Mais ce n'est pas le seul effet négatif à redouter d'une mesure budgétaire tarissant le recrutement des écoles normales d'instituteurs et institutrices. Six élèves seulement recrutés dans les Landes, trois dans le Gers, moins encore dans l'Ariège, ainsi que le rappelait tout à l'heure M. Bonrepaux, ces promotions ne sont pas viables et, à court terme, on doit craindre que certaines écoles normales départementales ne soient menacées dans leur existence même, faute d'effectifs.

Séminaires laïques moqués par les uns, écoles de la République encensées par les autres, nos vieilles écoles normales départementales ont formé assez de générations de bons maîtres pour que leur utilité ne soit pas remise en question. Leur effacement, voire leur disparition au profit d'hypothétiques centres régionaux de formation coupant les élèves-maîtres du contexte local serait une grave erreur. De surcroît, ce serait aller contre le mouvement de décentralisation qui a été amorcé dans tous les domaines.

Les faits ont déjà démontré, monsieur le ministre, que la disparition de la formation initiale des maîtres dans les écoles normales porterait atteinte à la formation continue, à laquelle je vous sais particulièrement attaché. Chacune de ces deux formations se nourrit en effet de l'expérience de l'autre.

Mais, dans mon département et dans tous ceux où n'existe aucun centre universitaire, cet affaiblissement de l'école normale aurait une conséquence supplémentaire que l'on oublie souvent et sur laquelle je veux tout particulièrement appeler votre attention. Depuis quatre ans, la formation des élèves-maîtres des Landes se fait avec le concours de la faculté de Pau, qui envoie ses professeurs enseigner aux normaliennes et normaliens de Mont-de-Marsan. Que ceux-ci viennent à manquer, à la suite d'un appauvrissement du recrutement, et le seul noyau universitaire du département disparaîtra. Quel dommage ce serait !

Monsieur le ministre, je ne méconnais pas les difficultés de votre tâche et je ne doute pas de votre volonté, déjà bien affirmée, de mettre en place une formation des maîtres digne de l'école que nous voulons pour notre pays. A cet égard, je considère comme très encourageantes les positions que vous avez prises sur le contenu et la durée de la formation dans les écoles normales. De même on ne peut que se féliciter de voir avancer, à travers les conclusions de la commission Peretti, un projet cohérent de formation de même niveau pour tous les enseignants œuvrant de la maternelle à la terminale. D'autres que moi ont aussi mis en évidence les mérites de ce budget dont on aurait tort, en effet, de ne pas souligner l'importance en volume. C'est d'ailleurs une appréciation à laquelle je me rangerai en le votant.

Cependant, les interrogations sur le proche avenir dont je vous ai fait part appellent des réponses que je vous suis par avance reconnaissant de bien vouloir me fournir.

D'abord, de quelle manière comptez-vous corriger les effets négatifs d'un recrutement en élèves-maîtres qui, selon les chiffres en notre possession, ne pourra répondre aux besoins à couvrir ?

Ensuite, les écoles normales départementales ont-elles encore un rôle à jouer dans la formation des instituteurs et institutrices ? Si oui, comment entendez-vous maintenir, voire élargir, ce rôle ?

Le temps qui m'est imparti ne me permettra malheureusement pas de m'exprimer sur un deuxième problème qui me tient cependant à cœur, celui de l'intégration des professeurs adjoints d'éducation physique dans le corps des P. E. G. C. et des maîtres certifiés.

Mon collègue Jean-Hugues Colonna a déjà traité cet aspect très particulier de votre budget dans son rapport. Je veux simplement souligner après lui l'impérieuse nécessité de programmer dès 1983 une première étape du plan d'intégration sur lequel votre ministère et le syndicat national des professeurs d'éducation sportive se sont mis d'accord. C'est une mesure dont le coût est modeste — 8 millions de francs pour une première intégration de 1 333 professeurs adjoints — et c'est pourquoi j'émetts le vœu très ferme qu'on la prenne sans plus attendre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Deschaux-Beaume.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Monsieur le ministre, l'adaptation scolaire et l'éducation spécialisée prennent une place de plus en plus grande dans les structures de l'éducation nationale. Qu'il me soit donc permis d'aborder certains aspects de ce problème aussi complexe que motivant.

L'adaptation, c'est essentiellement la prévention, dont la structure fondamentale est le groupe d'aide psycho-pédagogique, le G. A. P. P. Cette structure est séduisante en raison de ses objectifs, et les parents prônent sa généralisation.

Pourtant, nombre d'enseignants s'en méfient ou la juge inefficace. Cette suspicion, parfois justifiée, souvent excessive, démontre que la création de postes constitue une condition nécessaire mais non suffisante.

Le G. A. P. P. souffre d'une sombre maladie léguée par votre prédécesseur : l'absence de règles précises de fonctionnement et le manque de spécificité des tâches, qui conduisent au désenchantement et à l'idée d'une efficacité trop limitée. Il ne deviendra crédible aux yeux des enseignants et ne le restera auprès des parents que s'il obtient des résultats quantifiables.

Premièrement, il doit être une structure mobile, non seulement dans les textes mais encore dans les faits. C'est le seul moyen de ne pas pénaliser les enfants ruraux.

Un psycho-motricien a besoin d'espace. Dans le cadre des regroupements pédagogiques, il faut favoriser l'aménagement des locaux nécessaires.

Deuxièmement, la spécificité des personnels doit être précisée, le précédent ministère ayant eu tendance à les définir par la structure même du G. A. P. P. Dans l'intérêt même de l'école, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que leur identité professionnelle doit être clairement reconnue ? Un rapport interne à la direction des écoles — page 9, paragraphe 3, alinéa 2 — en date du 23 février 1982, précise d'ailleurs fort justement : « La reconnaissance affirmée de l'identité professionnelle des psychologues scolaires dissiperait bien des malaises. »

Dans vos réponses à diverses questions écrites de parlementaires, vous parlez d'un groupe de travail qui étudie les problèmes posés par le recrutement, la formation, le statut et les conditions d'exercice de cette catégorie de personnel. Vous précisez que ses conclusions feront l'objet d'une concertation avec les partenaires syndicaux concernés avant de donner lieu à des décisions. Où en est ce groupe de travail ?

Troisièmement, la collaboration entre les membres du G. A. P. P. et les instituteurs pourrait alors devenir plus franche, donc plus efficace.

Les équipes des G. A. P. P., et en particulier les psychologues, filtrent excessivement l'information en direction des pédagogues. Cette discrétion s'explique par la crainte de voir tel ou tel enfant « étiqueté » avec le risque d'hypothéquer son avenir. Mais ces renseignements insuffisants n'aident guère l'enseignant à adapter son comportement et sa pédagogie aux exigences des élèves rééduqués.

Assurés d'un statut précis conforme à leur formation et à leur fonction, les personnels des G. A. P. P. engageraient sans complexe la collaboration indispensable avec les instituteurs concernés. Ainsi chacun pourrait se prendre moins au sérieux et travailler plus sérieusement.

Quatrièmement, le G. A. P. P. deviendra crédible si des évaluations dégagent son efficacité ou permettent d'améliorer son fonctionnement. Des directives devraient instaurer ces instruments d'évaluation.

Seconde structure de prévention : la classe d'adaptation.

Selon les départements ou les écoles, la diversité de fonctionnement est telle que l'on s'y perd : classe fermée, ouverte, éclatée, semi-éclatée... Cette bouteille à encre doit se clarifier. Il faut établir des normes de fonctionnement répondant au nombre d'élèves à accueillir à temps plein ou à temps partiel.

Parmi les structures de curation, la classe de perfectionnement demeure la plus utile. Une mode a voulu sa restriction. Mauvais calcul ! Elle reste plus que jamais nécessaire, notamment en

milieu urbain, pour deux raisons. D'une part, elle demeure à terme une structure d'intégration sociale ; d'autre part, elle a un prolongement qui facilite cette intégration : la section d'éducation spécialisée.

Encore faut-il que celle-ci dispense une formation professionnelle digne de ce nom, c'est-à-dire sur trois ou quatre ans, et que l'on renonce à une pratique aussi paradoxale que scandaleuse.

Sous le précédent ministère, en effet, l'institution scolaire refusait à ses élèves la poursuite de la formation. Faute de place, on ordonnait à des adolescents socialement défavorisés d'abandonner les études dès l'âge de seize ans, parfois sans attendre la fin de l'année scolaire. Dans certains départements, on refusait même de reprendre en septembre des élèves devant atteindre cet âge dans le courant du premier trimestre.

Cette pratique était d'ailleurs cautionnée et approuvée par ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, critiquent votre gestion. On a été jusqu'à parler du système inégalitaire que vous entretendriez. On se demande si c'est de l'inconscience ou de l'hypocrisie. Chacun jugera ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Il n'en demeure pas moins que la section d'éducation spécialisée constitue une réussite que l'on doit améliorer en y prolongeant la formation professionnelle.

Restent les établissements spécialisés gérés par des associations, qui accueillent des élèves aux handicaps divers. Nombre d'enfants qui les fréquentent sont intégrables grâce à la collaboration d'enseignants des écoles ou des collèges.

Ces maîtres méritants devraient voir diminuer les effectifs de leurs classes afin de mieux consacrer l'effort supplémentaire aux deux élèves handicapés accueillis — en moyenne — dans la cellule scolaire qu'ils animent.

Même pour les enfants non intégrables, les associations gestionnaires font souvent appel au personnel de l'éducation nationale.

Il est nécessaire d'y répondre dans le domaine du possible, pour deux raisons : d'une part, répondre à cet appel ferait plaisir à votre collègue, le ministre de la solidarité nationale, en diminuant le prix de journée des établissements concernés ; d'autre part, et surtout, cela permettrait d'éviter trop de « psychiatrisation » au détriment d'acquis scolaires indispensables aux élèves rencontrant des difficultés d'assimilation.

Mais la diversité des structures ne permet pas d'admettre systématiquement tous les élèves qui en relèveraient. Manque de place, absence de transports ou transports trop coûteux, trajets trop longs pour être réalisables.

Ces problèmes concernent surtout les enfants du monde rural. Il demeure fondamental que ceux-ci puissent être accueillis dans l'école de leur commune. C'est le moyen idéal de les intégrer. Or le rejet dont ils sont l'objet est principalement dû à l'absence, dans l'école, d'un matériel approprié au handicap. Des communes aux budgets modestes ne peuvent acquérir ce matériel coûteux pour un emploi éphémère.

Ne serait-il pas possible d'inciter les départements, par des subventions même très modestes, à acquérir un matériel « mobile » — plans inclinés, appareillage auditif, éclairage spécifique — qui serait prêté aux classes acceptant d'intégrer un enfant handicapé de la commune ? Cette initiative constituerait en outre une incitation, pour les collectivités locales, à une urbanisation appropriée aux adultes handicapés.

La réalisation de ces souhaits exigerait des créations de postes, mais surtout que l'on rende plus opérationnels ceux qui existent déjà.

Dans les départements où s'instaure une baisse des effectifs de l'enseignement élémentaire, un transfert de postes primaires vers des postes spécialisés conduirait à des créations sans grosses incidences financières. Et cette procédure permettrait d'affecter les créations nouvelles aux départements toujours atteints par la croissance de la population scolaire. C'est, monsieur le ministre, le cas du département de l'Eure.

L'adaptation scolaire et l'éducation spécialisée doivent demeurer des pièces maîtresses de notre système éducatif, car il faut que les jeunes handicapés puissent devenir des adultes à part entière et qu'ils ne connaissent jamais les difficultés d'intégration rencontrées par leurs aînés.

Votre ministère ne peut y répondre en un an. Votre projet de budget amorce tout juste cet impératif. C'est pourquoi nous le voterons. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Didier Chouat.

M. Didier Chouat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chaque année, à l'occasion de l'examen du budget de l'éducation nationale, les crédits attribués à l'enseignement privé font l'objet de nombreux commentaires.

Je me souviens, l'an dernier, des protestations élevées par de nombreux défenseurs de l'école publique parce que les crédits

en faveur du privé augmentaient de 22 p. 100 par rapport à 1981. J'étais de ceux qui, à l'époque, approuvaient et justifiaient cette augmentation dans la mesure où elle était destinée, pour l'essentiel, à améliorer la situation sociale des personnels de l'enseignement privé.

M. Emmanuel Hamel. Vous aviez raison.

M. Didier Chouat. C'est pourquoi je suis tout à fait à l'aise cette année pour approuver et justifier la progression de 10,3 p. 100 telle qu'elle est inscrite dans votre projet de budget, projet qui porte donc à 17,5 milliards de francs la part consacrée au fonctionnement de cet enseignement.

On ne va pas manquer de dire, encore une fois, et sans doute hors de cette enceinte, que, pour scolariser 16,7 p. 100 des élèves du pays, l'enseignement privé ne reçoit que 12,7 p. 100 des crédits de l'Etat.

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai !

M. Didier Chouat. Mais il convient de rétablir la vérité sur ces chiffres.

Les établissements recevant des fonds publics, comme le précise le rapport de M. Mortclette, ne scolarisent en fait que 15,45 p. 100 des élèves du pays — 140 000 élèves environ étant inscrits dans des établissements privés hors contrat.

Deuxième observation : au budget de l'éducation nationale figurent certaines charges communes à l'enseignement public et à l'enseignement privé, lesquelles peuvent être estimées à 18 milliards de francs dans le présent budget. Dans ces conditions, les 17,5 milliards de francs destinés à l'enseignement privé représentent en fait près de 15 p. 100 de l'ensemble des crédits et non 12,7 p. 100. Reconnaissons que 15 p. 100 des crédits pour scolariser 15,45 p. 100 des élèves, ce n'est ni la misère ni la portion congrue, comme on voudrait nous le faire croire.

S'agissant du financement, j'ajoute que, d'une manière générale, les établissements privés reçoivent chaque année une part substantielle de la taxe d'apprentissage, dont les modalités de répartition échappent à tout contrôle réel mais privilégient l'enseignement privé par rapport à l'enseignement public.

Pour revenir à notre débat, je voudrais insister sur le fait que ce budget, comme celui de l'an passé, est marqué par le respect des engagements pris.

Je rappelle, à cet égard, que les mesures positives décidées en 1977 en faveur des maîtres du privé ont été scrupuleusement appliquées, selon un échéancier étalé sur cinq ans.

Récemment encore, au cours du mois d'octobre, les services de votre ministère ont rendu publiques de nouvelles mesures tendant à rapprocher la situation des maîtres de l'enseignement privé de celle des maîtres de l'enseignement public.

C'est dans cette voie qu'il faut persévérer.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Didier Chouat. Comme vous le savez, nombreux sont les membres du personnel de l'enseignement privé qui aspirent à s'intégrer dans la fonction publique, car ils veulent contribuer, eux aussi, à la mise en place du grand service d'éducation public, unifié et laïc, c'est-à-dire pluraliste, que nous appelons de nos vœux.

En attendant et pour préparer cette unification, il conviendrait de pousser plus loin le rapprochement des statuts des personnels privés avec ceux de leurs collègues de l'enseignement public.

A titre d'exemple, ne pensez-vous pas qu'il faudrait accélérer le processus permettant aux enseignants privés, titulaires d'une licence ou d'une maîtrise et actuellement classés maîtres auxiliaires de deuxième catégorie, d'être promus dans la catégorie des adjoints d'enseignement ?

M. Emmanuel Hamel. Bonne suggestion !

M. Didier Chouat. De telles dispositions iraient de pair avec les efforts méritoires que vous déployez depuis bientôt dix-huit mois en faveur de la titularisation des maîtres auxiliaires de l'enseignement public.

Je sais que les statuts des personnels privés sont au cœur de vos préoccupations puisque c'est l'objet même de l'un des quatre groupes de travail chargés de préparer les négociations sur l'avenir des relations entre l'Etat et l'enseignement privé.

A cet égard, monsieur le ministre, le groupe socialiste approuve pleinement la démarche que vous avez adoptée. Cette méthode, de larges consultations, suivies de négociations sur des thèmes précis, correspond bien aux engagements pris par le Président de la République au printemps de 1981.

Très concrètement, cela devrait aboutir, par exemple, à la révision des règles de détermination de la carte scolaire.

J'aurais voulu, sur ce point, rassurer M. Barrot...

M. Emmanuel Hamel. C'est par M. le ministre que M. Barrot voudrait être rassuré !

M. Didier Chouat. ... car il ne s'agit pas d'étendre telles quelles les règles de la carte scolaire publique. Il convient, sur cette question, de mettre fin aux disparités et aux injustices les plus criantes.

Peut-on laisser les établissements privés, vivant pour l'essentiel grâce aux fonds publics...

M. Emmanuel Hamel. Les parents paient aussi des impôts !

M. Didier Chouat. ... ouvrir des classes et des sections sans aucune contrainte, alors que la carte scolaire s'impose, parfois comme un carcan, aux établissements publics, à leurs élèves et aux familles de ceux-ci ?

Mme Colette Chaigneau. Très bien !

M. Didier Chouat. Nous vous appuierons, monsieur le ministre, pour que vous parveniez rapidement, dans ce domaine, à améliorer la situation dans l'intérêt de tous.

A plus long terme, nous sommes prêts à opérer les transformations législatives qui devront suivre les conclusions auxquelles vous parviendrez à l'issue de ces négociations. C'est indispensable pour régler durablement les problèmes que nous rencontrons.

Je pense notamment aux difficultés qui se manifestent actuellement dans des communes où des écoles élémentaires privées exigent le passage au contrat d'association et, du coup, la prise en charge par les budgets communaux du forfait d'externat.

Face à de tels conflits, lorsqu'ils éclatent ou resurgissent, parfois non sans quelques arrière-pensées électorales, vous avez raison d'encourager, comme vous le faites, les élus locaux et les responsables de ces écoles à négocier une convention municipale, à trouver un terrain d'entente sur le plan local. Cela va tout à fait dans le sens de la décentralisation.

Mais vous savez comme moi que la solution globale et définitive de ce type de problème passe par la définition législative d'un nouveau contrat d'association, étape essentielle dans la voie de l'unification.

M. Yves Dello. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. C'est la suppression de la liberté !

M. Didier Chouat. Au bout du compte, je suis persuadé que là où vos prédécesseurs ont échoué vous réussirez, en instaurant une paix scolaire durable, en contribuant à rassembler et à rapprocher toutes les forces vives de l'éducation dans un grand projet éducatif rénové, pour le plus grand profit de la jeunesse de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Emmanuel Hamel. Vous vous apprêtez à étouffer une liberté fondamentale !

M. le président. La parole est à M. Lassalle.

M. Roger Lassalle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce n'est pas sur le chapitre de l'aide aux familles pour assurer la fréquentation scolaire que peuvent se porter le plus les inquiétudes déjà formulées sur le budget de l'éducation nationale.

Il convient au contraire de constater avec satisfaction que le chapitre 43-35 est en augmentation de plus de 23 p. 100 dans un budget bénéficiant lui-même d'un traitement privilégié. L'effort remarquable ainsi consenti — 61,3 p. 100 d'augmentation des crédits de 1981 à 1983 — vise à approcher la contribution de l'Etat au financement des transports scolaires du taux global de participation de 65 p. 100 qu'il est prévu d'atteindre avant transfert des compétences en ce domaine aux collectivités territoriales.

C'est à ce propos que j'exprimerai quelques craintes. On se souvient en effet qu'un effort de même nature avait été décidé lors de l'adoption de la loi de finances pour 1982. Nous envisageons alors un taux de participation de 62 p. 100 en amélioration très sensible par rapport à la situation des deux années précédentes. Nous n'avons pu enregistrer malgré cela qu'une participation effective d'à peine 60 p. 100 pour l'ensemble des crédits de l'année écoulée.

Comme précédemment, c'est à des hausses élevées des tarifs autorisés obtenues par dérogation dans de nombreux départements que nous devons de n'avoir pu atteindre l'objectif que nous nous étions fixé comme nécessaire étape vers les 65 p. 100.

Les transports scolaires sont-ils condamnés alors à n'être en quelque sorte pour l'Etat qu'un rocher de Sisyphe ?

Le prochain transfert des compétences, et donc des charges, aux collectivités locales ne saurait à lui seul régler ce problème. Il nous faut également souligner qu'en tout état de cause il appartient à l'Etat d'assurer la gratuité de l'enseignement et l'égalisation des chances devant l'éducation, quelle que soit la situation géographique des enfants.

Cela implique notamment un service public de transports bénéficiant, dans l'établissement des schémas départementaux, d'une

attention particulière pour que soient prises intégralement en compte les nécessités de fonctionnement des établissements scolaires.

Pour assurer le bon accès de ceux-ci à tous les élèves, pour assurer le développement des écoles préélémentaires en milieu rural, pour assurer la surveillance dans les cars partout où cela est nécessaire, il faudrait encore accroître la participation de l'Etat et celle des collectivités locales. Il n'est pas jusqu'aux conséquences de l'arrêté du 2 juillet dernier qui, en modifiant les conditions d'admission dans les cars scolaires — douze ans au lieu de quatorze étant la nouvelle limite d'âge pour faire asseoir trois enfants sur deux places d'adultes — va obliger à accroître le nombre de véhicules utilisés si l'on veut éviter les surcharges et les surnombres récemment dénoncés.

Evaluer le niveau des crédits nécessaires à l'application de ces mesures n'est pas chose aisée, mais il est facile d'estimer qu'il serait plus élevé encore que celui que nous tentons d'atteindre. Est-ce raisonnablement envisageable dans une période où la marge de manœuvre en matière budgétaire est aussi étroite ?

Pour répondre aux craintes que j'exprime ici, je ne dispose d'aucune solution miracle. Mais je crois qu'il faut souhaiter une gestion très rigoureuse du service des transports scolaires. A l'heure de la décentralisation, le rôle de coordination qui devra être celui du ministère de l'éducation nationale apparaît clairement. Il convient, en effet, d'inciter chaque département à adopter les solutions les plus efficaces, qu'une étude nationale permettra seule de reconnaître. Il convient d'établir le cadre légal dans lequel jouera la liberté reconnue à chaque département. Il convient, par exemple, d'éviter que, par des mesures aussi drastiques que la suppression du caractère scolaire de certaines dessertes des établissements, on aggrave la fatigue des élèves.

Car c'est bien des enfants qu'il s'agit et de leur avenir. C'est, au-delà des chiffres et sans pour autant les négliger, leur intérêt qu'il convient de placer au premier rang de nos préoccupations nationales et pour lequel le mot de « solidarité » ne saurait être un vain mot. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Nilès.

M. Maurice Nilès. Monsieur le ministre, vous avez de nouveau l'éducation physique et sportive en charge, répondant en cela au vœu unanime des enseignants, des parents, des élèves et des étudiants.

Cette intégration, vous devez la réussir pleinement, et ce pour plusieurs raisons.

Hors de l'éducation nationale, l'éducation physique et sportive a pris un retard historique en matière d'horaires, de formation de ses enseignants ainsi que sur le plan des crédits de fonctionnement et d'équipement.

Il faut combler ce retard. La stagnation et le renoncement ne peuvent être acceptés.

L'éducation physique et sportive est, par ailleurs, une discipline riche pour rénover l'école, l'ouvrir sur la vie physique, sur la vie culturelle, où s'exercent de lourdes ségrégations à l'égard des jeunes les plus défavorisés.

Le rattachement de l'éducation physique et sportive à l'éducation nationale peut aider à la lutte contre l'échec scolaire, réhabiliter des qualités dont de nombreux enfants de la classe ouvrière sont porteurs.

En contribuant à lutter contre la crise qui frappe la jeunesse, l'éducation physique et sportive a une incontestable dimension sociale et se doit d'être considérée par vous comme une grande priorité.

Monsieur le ministre, nous sommes conscients des efforts accomplis depuis seize mois dans le secteur de la création des postes qui ont été nombreuses en 1981 et en 1982.

Mais pour répondre à l'objectif des quatre heures dans les collèges et des trois heures dans les lycées, fixées pour le septennat comme étape vers les cinq heures, ce sont 1 500 créations de postes qu'il faut chaque année.

Or votre projet de budget ne prévoit que 250 professeurs certifiés et 210 professeurs adjoints, dont vous savez que nous sommes partisans de leur intégration pour leur assurer une formation durable.

Hier, des milliers d'étudiants en éducation physique et sportive, soutenus par les enseignants et les parents, étaient en grève et manifestaient leurs inquiétudes.

Ce ne sont pas des opposants, bien au contraire. Ils expriment leur déception parce qu'ils avaient beaucoup espéré, espéré davantage d'heures d'éducation physique et sportive dans les collèges, les L. E. P. et les lycées, espéré des postes plus nombreux au C. A. P. d'éducation physique et sportive. En l'état actuel des choses, moins d'un étudiant sur dix sera reçu à ce concours.

La demande des étudiants en éducation physique et sportive est légitime. En tant que député communiste, je souscris à la plate-forme revendicative des étudiants des unités d'étude et de recherche en éducation physique, que je ne peux malheureusement développer, mais toutes ces revendications s'appuient sur nos propositions, sur les propositions de votre majorité parlementaire, sur les engagements du Président de la République de mettre en place un plan sur plusieurs années, et plus encore, monsieur le ministre, sur vos déclarations du 14 juin 1982, où vous estimiez : « Le problème du sport à l'école et du sport de haut niveau se pose sous l'angle de l'augmentation des moyens. »

M. Emmanuel Hamel. Excellente citation !

M. Maurice Nilès. Quant à l'enseignement élémentaire, c'est l'un des gros points noirs du budget, un point pourtant essentiel, pour lutter contre la ségrégation sociale.

Nous avons organisé, avec notre revue *L'Ecole et la Nation*, un colloque dans cette enceinte, avec 250 participants. Une série de propositions ont été portées à votre connaissance.

Rien n'est prévu pour la création de postes de conseiller pédagogique de circonscription. Il n'y a pas de crédits nouveaux pour les stages d'instituteurs et leur fonctionnement. Qu'en est-il du tiers temps pédagogique, des équipes constituées de maîtres semi-spécialisés ou spécialisés pour développer le sport dans nos écoles primaires ?

Monsieur le ministre, j'en viens aux crédits de fonctionnement. L'estimation des besoins et le transfert de certaines charges de la jeunesse et des sports à l'éducation nationale nécessiteraient de doubler la dotation actuelle, pour les crédits de fonctionnement, condition indispensable pour que le sport scolaire et universitaire constitue à l'avenir un élément important, pour changer la vie des établissements.

Restent les équipements à la charge du ministère de la jeunesse et des sports. Mon ami Georges Hage a souligné hier l'insuffisance des crédits. Le problème de leur programmation et de leur coordination demeure.

Les députés communistes voteront les amendements de la commission bien qu'ils restent encore insuffisants.

Nous vous demandons plus encore, pour que le budget préfigure l'adoption, au printemps, d'une bonne loi sur l'éducation physique et le sport, d'une loi qui réponde à l'espoir de tous ceux qui ont œuvré pour que l'éducation physique et sportive ait toute sa place, dans un système éducatif renoué.

M. Emmanuel Hamel. Rien que sa place, mais toute sa place !

M. Maurice Nilès. Ce qui nous anime, monsieur le ministre, c'est notre volonté de construire, afin de répondre aux espérances légitimes de notre jeunesse. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Emmanuel Hamel. Vive le sport !

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le ministre, priorité est enfin donnée aujourd'hui à l'enseignement technique et professionnel. Les crédits du projet de budget de 1983 consacrés à l'enseignement technique et professionnel connaissent une progression de 19,3 p. 100, soit une augmentation supérieure de sept points et demi à celle de l'ensemble du projet de budget de l'Etat.

Cet effort, dont le groupe socialiste se félicite, va permettre de poursuivre la rénovation de l'enseignement technique et professionnel amorcée dès 1982, grâce à une augmentation de 30 p. 100 des crédits budgétaires alloués à cet enseignement. Ainsi, pour ne prendre que le seul chapitre des emplois nouveaux dans les établissements d'enseignement technique, il aura été créé en 1982 et 1983 autant de postes que pendant les cinq dernières années du septennat précédent. C'est dire combien les critiques de l'opposition sont excessives en la matière.

Ainsi, selon le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour l'enseignement technique : « le ministre de l'éducation nationale se refuse à traiter les élèves de l'enseignement technique sur un pied d'égalité avec les autres élèves ». Une telle affirmation relève en vérité d'une analyse partisane dénuée de tout fondement.

Les grands axes de l'action du Gouvernement et de la majorité parlementaire sont, dans ce domaine, au nombre de trois :

Premièrement, repenser le contenu des formations afin de les adapter aux technologies nouvelles et de leur permettre de suivre les progrès techniques ;

Deuxièmement, développer une pédagogie active et nouvelle ouverte sur le monde extérieur ;

Troisièmement, donner aux établissements les moyens de fonctionner et les doter d'un matériel moderne.

La politique de l'éducation nationale en faveur des formations techniques et professionnelles répond aux objectifs du Gouvernement comme à ses engagements et est conforme à sa stratégie de sortie de la crise économique. A court terme, pour l'éducation nationale, la lutte contre le chômage commence par une meilleure scolarisation des jeunes.

A cet égard, tout doit être mis en œuvre, notamment sur le plan financier, pour que soit atteint l'objectif ambitieux que s'est fixé l'éducation nationale de prendre en charge chaque année 20 000 jeunes supplémentaires afin de faire diminuer progressivement le nombre des jeunes sortant du système éducatif sans diplôme et sans qualification.

Dans le cadre de la rénovation de l'enseignement professionnel et technique, 13 000 à 15 000 jeunes supplémentaires ont été accueillis cette année dans les L. E. P. Il faut ajouter la prise en charge de près de 20 000 jeunes dans le cadre de la formation alternée mise en place par l'ordonnance du 26 mars 1982 sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de seize à dix-huit ans.

Développer l'accueil dans les établissements d'enseignement technique court et long suppose une extension et une rénovation des bâtiments scolaires existants. Une accélération des constructions neuves des L. E. P. et des lycées techniques s'impose également, notamment dans certains départements où il y a urgence. Il en va ainsi du département de l'Essonne, dont la population scolaire a doublé en quinze ans sans que le nombre d'établissements augmente en proportion, si bien que plus de 1 000 jeunes n'ont pu être accueillis lors de la rentrée de 1982, en dépit d'efforts notables et de l'amélioration très sensible observée cette année.

Sur le plan national, le groupe socialiste tient à saluer l'ouverture en 1983 de quinze L. E. P. et de neuf lycées techniques. Mais cet effort devra être poursuivi et amplifié, notamment grâce à une participation financière plus importante des régions.

Au-delà de la contribution quantitative de l'éducation nationale à la lutte contre le chômage, l'essentiel est d'investir à moyen et à long terme dans la formation de travailleurs qualifiés.

L'enseignement technique et professionnel doit être impérativement lié à la nouvelle politique industrielle mise en œuvre par le Gouvernement. Je rappelle que celle-ci tend à développer les secteurs stratégiques et d'avenir de notre industrie : machine-outil, automatisme, robotique, bio-industrie, électronique, informatique. C'est un impératif pour la réussite de notre stratégie industrielle, qui se verrait compromise par un manque de personnel qualifié, et pour la réussite de notre politique de formation, qui se doit d'être l'auxiliaire d'une stratégie industrielle afin d'éviter que trop de jeunes ne se retrouvent dans une impasse professionnelle, avec des diplômes inadaptes aux nouveaux besoins de l'économie. Il faut notamment que les formations dispensées par les établissements d'enseignement technique soient adaptées aux besoins régionaux et locaux. Sans remettre en cause le caractère national des diplômes, il est nécessaire de suivre au plus près les exigences de l'appareil productif, qui évoluent rapidement et de façon fort différente d'une région à l'autre.

L'éducation nationale a amorcé depuis seize mois la mise en œuvre de cette nécessaire liaison, notamment dans le cadre du plan machine-outil, en affectant 430 millions de francs pendant trois années consécutives à la modernisation du parc des machines des établissements d'enseignement technique court et long. Il faut souligner de nouveau que cela se traduit par une augmentation des crédits d'équipement de plus de 82 p. 100 en ce qui concerne les autorisations de programme. Cette nouvelle orientation doit être complétée par une redéfinition du contenu et des filières de formation afin de répondre aux besoins qui vont naître de la modernisation en cours de notre appareil productif. Il serait en effet paradoxal que les L. E. P., les lycées techniques et les I. U. T. soient incapables de répondre à la demande de l'économie, notamment dans l'électronique, pour ne prendre que cet exemple, dont les besoins s'élèvent à 30 000 cadres, ingénieurs et techniciens d'ici à 1985. La mise en œuvre de programmes de formation en liaison étroite avec le ministère de la recherche et de l'industrie et le ministère de la formation professionnelle est essentielle dans cette optique.

En conclusion, je ferai une proposition. L'enseignement technique et professionnel touche divers ordres d'enseignement : apprentissage, technique court, technique long, enseignement technologique supérieur. Une structure administrative de coordination adaptée à cette caractéristique ne devrait-elle pas être rapidement mise en place au niveau du ministère comme des rectorats et des inspections académiques ? Cette structure pourrait déboucher à terme sur une véritable direction de l'enseignement technique et professionnel au sein du ministère de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, nous sommes depuis seize mois engagés sur une nouvelle voie, la bonne, celle de la rénovation de l'enseignement technique et professionnel. Votre projet de budget de 1983 en est la tradition financière. Il constitue comme

ceux de tant d'autres départements ministériels un budget d'avenir : c'est pourquoi le groupe socialiste le votera. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Le Foll.

M. Robert Le Foll. La première partie de mon intervention concerne les missions locales, qui constituent un élément important de notre politique de formation des jeunes. Nous souhaitons qu'elles répondent à l'espoir de bien des familles. Les adolescents concernés ont échoué dans les filières traditionnelles, y compris dans les L. E. P., les centres de formation d'apprentis ou les classes préprofessionnelles de niveau. Ils doivent donc trouver des structures et un langage nouveaux, conditions de leur réintégration dans notre société, d'où l'importance décisive du choix des stages dans la réussite des missions.

Si nous voulons répondre aux besoins, il importe de mettre sur pied de nombreux stages de réinsertion, étape souvent indispensable avant le passage dans des stages d'orientation et de qualification.

Or il semble, monsieur le ministre, que des réticences se manifestent pour délivrer les agréments pour les stages de réinsertion. Je souhaiterais donc que le Gouvernement rappelle aux responsables la nécessité impérieuse de donner la priorité à ce type de stage.

J'étudierai maintenant les problèmes des personnels non enseignants de l'éducation nationale. Ceux-ci ont l'impression d'être oubliés parce qu'ils n'ont pas encore trouvé dans vos déclarations, monsieur le ministre, de références aux questions qui les préoccupent. Lors d'entretiens que j'ai eus avec leurs responsables au nom du groupe socialiste, je n'ai pas manqué de leur rappeler les nombreuses créations de postes inscrites au budget de 1982 et les 1 440 créations d'emplois de personnel non enseignant figurant dans le projet de loi de finances pour 1983.

Il n'en demeure pas moins vrai qu'il subsiste des interrogations sur des questions essentielles.

Notre première préoccupation a trait aux effectifs. Les gouvernements précédents les avaient réduits en supprimant 280 postes en 1980 et 450 en 1981. De plus, la diminution du temps de travail s'est effectuée sans créations d'emplois. Vous avez commencé à renverser cette tendance : c'est un choix positif. Mais comptez-vous poursuivre dans les prochaines années l'effort en faveur des postes de personnel non enseignant ?

Notre deuxième préoccupation tient au fait que le barème de 1966 reste la règle pour le calcul des postes. Pensez-vous le remettre en cause ?

Enfin, nous voulons également régulariser la situation des personnels déclassés et réduire l'auxiliaariat. Avez-vous des projets, en particulier pour les personnels universitaires dits « A. T. O. S. » ?

En terminant, je ferai deux suggestions : l'une concerne des créations de postes, l'autre la notion d'équipe éducative.

Ne serait-il pas possible d'envisager dans les limites du budget la création de quelques postes de reconversion pour des accidentés du travail qui occupent aujourd'hui un poste à temps plein et ont parfois l'impression de gêner le service ?

Ne serait-il pas possible, par ailleurs, d'attribuer des emplois en priorité aux établissements spécialisés, aux écoles nationales de perfectionnement, aux sections d'éducation spéciale, aux établissements pour handicapés ? Autant de mesures qui concrétiseraient le changement.

Enfin, nous souhaitons la mise en place d'équipes éducatives où chacun contribuerait, quelle que soit sa fonction, à la tâche éducative commune.

Voilà, monsieur le ministre, brièvement énoncés, un certain nombre de problèmes, que vous ne pouvez résoudre dans l'imédiat, certes, mais pour lesquels nous sommes désireux de connaître l'orientation que vous avez retenue.

Ces remarques ne sauraient masquer les efforts, que nous apprécions grandement, réalisés pour améliorer une situation de départ catastrophique. Notre soutien vous est acquis pour mener à bien la difficile tâche de rénovation du service public de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le ministre, vous avez marqué fortement votre volonté de donner à notre enseignement supérieur une finalité plus professionnelle en privilégiant dès maintenant le développement de filières comme celle de l'électronique et en donnant demain, grâce à une nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur, davantage d'initiative aux universités en ce domaine.

Ce choix s'impose à l'évidence, pour des raisons économiques générales, certes, mais aussi pour redonner espoir à nos étudiants. Il implique diverses conséquences dans l'utilisation des

moyens importants que vous avez proposés et obtenus l'an dernier et de ceux que vous nous proposez cette année.

Il faudra veiller à ce qu'une partie des créations de postes dans l'enseignement supérieur soit bien affectée à des recrutements de personnel compétent et entraîné à la recherche appliquée. Cela exigera qu'il soit en règle générale issu de l'industrie et qu'il soit recruté au niveau de maître-assistant ou de professeur. Il ne faudra pas utiliser les postes pour une promotion en cascade, comme cela est souvent le cas. La répartition de ces postes fournira l'occasion d'engager avec les universités candidates la procédure contractuelle que vous souhaitez.

Il faut que, dès la rentrée prochaine, les universités créent des filières nouvelles de formation professionnelle, qu'il s'agisse des I. U. T., des formations d'ingénieurs ou, comme en médecine, de formations professionnelles ouvertes à ceux qui, au terme de leur première année de premier cycle, ne souhaitent pas ou ne peuvent pas continuer une formation générale longue. Vous pourrez ainsi, à partir de cette diversification des formations universitaires, répondre dans de meilleures conditions au problème de la sélection.

Nous voulons un enseignement supérieur de masse, donc un accroissement des effectifs d'étudiants, mais cet accroissement n'aurait pas de sens, et risquerait même de se révéler négatif, s'il concernait avant tout les formations générales traditionnelles.

Aujourd'hui, près de 30 p. 100 des 900 000 étudiants français relèvent déjà de formations professionnelles qui supposent une sélection à l'entrée ou au cours du premier cycle: médecine, odontologie, I. U. T., E. N. S. I., écoles normales d'instituteurs, l'université de Compiègne, les M. S. T., etc. L'effort doit porter là aussi, afin que la formation professionnelle soit davantage intégrée à la vie globale de l'université.

Les postes et les moyens matériels sont la base du renouveau de l'éducation nationale. La volonté des personnels en est le ferment indispensable. Il faut, sur ce plan, à la fois rassurer, libérer et encourager les initiatives.

Rassurer, cela concerne à l'université les vacataires et les assistants non titulaires. Vous avez pris à ce sujet des engagements clairs que chacun a salués avec satisfaction. Ce budget les traduit pour les vacataires. Il ne le fait cependant pas pour les quelque 2 000 assistants non titulaires. Je sais que la réponse n'est pas obligatoirement liée au budget mais je souhaite que vous profitiez de l'occasion, monsieur le ministre, pour rassurer cette catégorie de personnel.

Libérer l'initiative, cela suppose aussi un fonctionnement régulier des établissements et un assouplissement des règles. Les modalités actuelles de gestion des personnels n'y aident pas, M. Delehedde l'a souligné tout à l'heure. Ainsi, dans le second degré, en région parisienne, les élus et les parents n'ont pas senti pleinement l'effet bienfaisant des 31 000 créations de postes que vous avez obtenues l'an dernier. L'effet cumulé du retard pris dans les nominations des titulaires, d'une augmentation des effectifs liée en partie au changement des décisions d'orientation, de la mise en place très tardive des services à temps partiel et de l'extrême lourdeur du système de nomination des auxiliaires fait que, dans de nombreux établissements de la grande couronne parisienne, des professeurs manquaient encore alors que les postes étaient créés et financés trois, quatre, voire cinq semaines après la rentrée.

Ces défaillances sont graves car elles ont détourné enseignants et familles de l'objectif essentiel: quelles pratiques pédagogiques, quelles ouvertures sur la vie locale mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités?

La mobilisation intellectuelle remarquable qui s'est produite l'an dernier, autour de vos orientations et des missions que vous avez confiées en particulier à MM. Legrand, Soubré et Prost, se décourage et retombe, faute de perspectives à court terme. Il faut la relancer, sinon la routine l'emportera.

La rentrée de 1983-1984 doit être mieux réussie. Les moyens en postes seront suffisants, s'ils sont bien utilisés. Mais il faut revoir très vite le calendrier des nominations, avancer le mouvement des titulaires et affecter le plus grand nombre des auxiliaires dès la fin de la présente année scolaire, sans attendre les nominations de nouveaux titulaires.

Il faut aussi tenir compte du fait que, grâce à votre action, la plupart des auxiliaires ont maintenant la garantie du salaire annuel. Cela implique de nouveaux devoirs et il convient, en particulier, de revoir la question du droit de refuser deux postes avant d'être obligé d'accepter le troisième.

Enfin, ne faut-il pas déconcentrer — je sais que vous êtes attentif à ce problème — la gestion d'académies monstres comme celle de Versailles? Nommer 5 000 maîtres auxiliaires qui ont le droit de refuser successivement deux postes et qui sont souvent affectés à plusieurs établissements à la fois est une

tâche absolument gigantesque que personne ne peut dominer. Une déconcentration s'impose donc. Je souhaite que vous puissiez organiser une table ronde sur ce sujet, à laquelle participeraient les parents d'élèves car ils ont leur mot à dire.

Il faut agir vite, car les décisions doivent être prises maintenant pour être efficaces à la rentrée prochaine. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Louis Lareng.

M. Louis Lareng. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je me permets tout d'abord de souligner l'augmentation globale de 18 p. 100 du projet de budget du ministère de l'éducation nationale. Cette option, soumise à l'approbation de l'Assemblée nationale, démontre que, ce dont nous n'avons jamais douté, l'éducation est un objectif prioritaire du Gouvernement. Il ne pouvait en être autrement dans le cadre d'une politique socialiste.

Si vous le permettez, je m'attacherai plus particulièrement aux propositions budgétaires concernant d'abord le secteur médical, puis les unités d'enseignement et de recherche de l'éducation physique et sportive.

En médecine, différents points doivent être évoqués: la recherche, les postes, les statuts.

Pour la recherche, soulignons l'effort considérable entrepris au niveau du ministère de l'éducation nationale, en liaison avec le ministère de la recherche et de l'industrie, pour augmenter les crédits de recherche de 18 p. 100. Les chercheurs à plein temps, les enseignants chercheurs médicaux, scientifiques, qui ont investi dans les domaines concernant plus particulièrement la santé voient enfin leurs objectifs réellement pris en compte et reconnus. N'est-il pas réconfortant de souligner, à titre d'exemple, l'objet de certains thèmes prioritaires comme l'état sanitaire de la population, le médicament, le génie biologique et médical. Je n'en ai cité que quelques-uns.

N'est-ce pas là l'objectif affiché d'avoir des « retombées » sur le plan de la prévention et de la santé, au niveau des populations concernées?

En ce qui concerne les postes, il est souhaitable qu'il y ait un nombre suffisant de créations de postes de chef de travaux, qu'on appellera peut-être bientôt maître-assistant; cela est indispensable car, en médecine, existe le cas particulier des assistants de biologie, qui ne peuvent rester en poste plus de sept ans. Par ailleurs, il serait nécessaire de faire bénéficier d'un statut analogue les disciplines cliniques où il n'y a pas de titre intermédiaire entre le chef de clinique et le maître de conférence.

Un effort a été fait pour les chefs de clinique assistants en 1982. Il faudrait continuer dans ce sens en 1983. Pour les créations de postes de maître de conférence, je comprends qu'il y ait des difficultés budgétaires. Je sais, monsieur le ministre, que vous essaierez de les atténuer le plus possible pour éviter qu'une génération ne soit par trop pénalisée.

Je me dois, par ailleurs, d'insister sur la nécessité, compte tenu des besoins de santé et des besoins de l'enseignement médical, d'assurer une carrière dans l'université et des possibilités d'ouverture aux jeunes générations.

Reste également à réduire les inégalités dans les disciplines en voie de développement et les établissements en croissance.

Sans doute est-ce dans l'attente de la loi de programmation de l'enseignement supérieur que certaines décisions sont en suspens. Si les choses restaient en l'état, cela pourrait conduire, à terme, à une « stérilisation » du système de formation médicale et de la recherche.

S'agissant des statuts, il m'apparaît essentiel de souligner la nécessité de conserver aux praticiens de la santé, médecins dans les C. H. U., un statut universitaire. Je ne saurais trop insister: cette option est indispensable, elle doit se réaliser dans un cadre universitaire pluridisciplinaire, en liaison étroite avec les chercheurs enseignants et les chercheurs techniciens des autres grandes disciplines, mais aussi en fonction du terrain et des besoins de la population — hôpital, médecine privée, centres de santé intégrés, centres de prévention — et en liaison aussi avec le milieu économique.

C'est à ce prix seulement que la médecine française conservera puis améliorera la place qu'elle doit tenir sur le plan international.

M. Emmanuel Hamel. La première!

M. Louis Lareng. En effet, les actions exclusives de soins, bénéfiques dans l'urgence pour les malades, nuisent à terme à ces derniers car, pour assurer les progrès nécessaires, le support de l'enseignement supérieur et de la recherche est indispensable.

Nous aurons certainement, dans les mois à venir, l'occasion de préciser cette nécessité. L'enseignement médical, même

reconnu dans son originalité, doit rester à l'intérieur des universités pluridisciplinaires. Cela m'apparaît primordial.

Un autre secteur de l'enseignement supérieur appelle quelques observations : celui des unités d'enseignement de recherche en éducation physique et sportive.

Il est bon de noter que l'éducation physique et sportive bénéficie, dans la même optique qu'en 1982, de la création de dix postes de maître-assistant, ce qui, après la création d'une quinzième section — E. P. S. — au comité provisoire consultatif des universités, lui permet d'être considéré, à l'instar des autres disciplines, comme une discipline universitaire à part entière.

La création de 250 postes seulement de professeur certifié en E. P. S. pour 1983 a engendré une inquiétude assez justifiée chez les étudiants et les enseignants des U. E. R. E. P. S. Or le déficit horaire en heures d'F. P. S. dans l'enseignement élémentaire et secondaire est encore important ; il est souligné tant par les jeunes que par les parents.

De plus, toujours dans ces unités, les attributions de crédits de fonctionnement sont souvent insuffisantes, les locaux souvent trop petits, parfois même les locaux de recherche sont inexistantes, ce qui peut entraver à terme, malgré la volonté du ministère de l'éducation nationale, la mise en place d'un cursus universitaire spécifique à l'E. P. S., performant et sous-tendu par une recherche de haut niveau.

Il serait souhaitable que soient prises le plus tôt possible les premières mesures budgétaires nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'intégration des professeurs adjoints exerçant dans l'enseignement secondaire.

Enfin, il est également souhaitable que s'établisse une coordination entre les différents ministères concernés — éducation nationale, jeunesse et sports, temps libre — pour une action cohérente et concertée, avec des objectifs clairs pour tous.

Un rapprochement devrait s'établir entre le ministère de l'éducation nationale et celui de la santé afin que des moyens soient dégagés pour assurer une surveillance médicale préventive des étudiants des U. E. R. E. P. S.

Bien des problèmes sont restés en souffrance ces dernières années et certains retards ne pourront être rattrapés tout de suite ; il ne faut pas pour autant les perdre de vue.

Monsieur le ministre, je suis conscient des efforts considérables qui ont été entrepris et qui se révèlent positifs. Le passif politique pèse encore lourd et je comprends parfaitement que vous ne puissiez aujourd'hui apporter de réponse concrète à toutes les questions posées. L'essentiel est qu'elles soient entendues ; certaines l'ont été, les autres trouveront leur solution peu à peu. Il était temps que vous les preniez en charge. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Tavernier, dernier orateur inscrit.

M. Yves Tavernier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, en prologue à mon propos, je crois nécessaire de faire une mise au point.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial de la commission des finances, a présenté hier soir à notre assemblée un rapport exclusivement critique et il a omis d'exposer les positions majoritaires de la commission à laquelle j'appartiens.

C'est pourquoi je tiens à vous confirmer, monsieur le ministre, que la majorité de la commission des finances soutient votre politique, approuve votre budget et qu'elle ne se reconnaît pas dans le pamphlet qui vous a été adressé. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Monsieur le ministre, vous avez la volonté de donner à l'Université les moyens qu'exige le rayonnement de la culture française dans le monde. Nous partageons votre ambition.

Vous avez affirmé votre intention de proposer au Parlement une réforme de l'enseignement supérieur. Au centralisme et à l'uniformité, vous entendez substituer l'idée d'une pluralité des statuts correspondant à la diversité des fonctions selon la nature des établissements.

Partageant vos objectifs, je voudrais appeler votre attention sur la situation des enseignants-chercheurs appartenant aux universités scientifiques à dominante recherche.

Ces universités, produit de l'hypercentralisation de la recherche en France, se caractérisent par la cohabitation, en leur sein, d'une population équivalente de chercheurs et d'enseignants-chercheurs. Les uns et les autres travaillent ensemble, souvent dans les mêmes laboratoires.

Malheureusement, ces universités qui sont le pivot de la recherche fondamentale ne remplissent plus, en matière pédagogique, le rôle innovateur qu'elles devraient jouer, si ce n'est naturellement au niveau des troisième cycles.

Le statut ambigu des enseignants-chercheurs explique les difficultés que connaît notre enseignement supérieur.

En réalité, l'enseignement est assuré par des chercheurs de vocation, que les hasards des postes disponibles ont conduits à l'Université plutôt qu'au C.N.R.S.

Il est curieux de constater que ces enseignants consacrent l'essentiel de leur temps à la recherche et que leur avancement ne dépend pas de la valeur de leur enseignement mais de la qualité de leurs découvertes.

Il est donc nécessaire d'élaborer pour eux et avec eux un statut qui prenne en compte leur spécificité. Il devra faciliter le détachement de l'enseignant-chercheur dans tous les secteurs de la recherche et de l'enseignement, ce qui implique une certaine harmonisation des statuts.

L'enseignant-chercheur consacre 40 p. 100 de son temps à l'enseignement. On peut affirmer que ce pourcentage moyen est un maximum au-delà duquel l'enseignant-chercheur est dans une situation instable et critique.

Loin de s'améliorer, la situation s'est dégradée au cours des années 1970-1980. Dans maintes disciplines scientifiques, le manque de postes d'enseignant a été compensé par un recours systématique aux heures complémentaires.

Monsieur le ministre, il est de notre devoir d'appeler votre attention sur les graves dangers que ferait courir à notre Université la pérennité d'une telle politique.

Nous approuvons votre volonté de rigueur qui s'est traduite par un certain nombre de décisions : obligations de résidence pour les enseignants, respect des horaires, transparence sur le nombre d'heures d'enseignement.

La même volonté doit conduire à la réduction des heures complémentaires. Alors que tant de jeunes diplômés, souvent de qualité, ne trouvent pas de débouchés, il est navrant que l'Université ne puisse fonctionner qu'en imposant une surcharge de travaux aux enseignants.

Dans sa très remarquable contribution au rapport de la commission du bilan, M. Laurent Schwartz a très opportunément insisté sur le rôle majeur que jouent les enseignants-chercheurs pour l'avenir scientifique de notre pays.

Il écrit : « Le progrès de la recherche exige un long effort, continu au cours des temps. Le dédain du rôle de la recherche, par les pouvoirs publics, dans les dix dernières années est un fait historique infiniment grave... Il faut créer des postes, beaucoup de postes, encore des postes dans l'enseignement supérieur et les centres de recherches, à tous les échelons. »

L'appel de M. Laurent Schwartz a été entendu par le Gouvernement de la gauche. La loi de programmation de la recherche en est la manifestation la plus éclatante et la plus concrète.

Il convient de poursuivre notre effort dans l'enseignement supérieur. La recherche française, de très bon niveau international, est fragile. Pour lui donner la solidité qui lui manque encore, il faut protéger les enseignants-chercheurs.

Cet objectif ne sera atteint que par une politique suivie de recrutement. Il me suffit, pour justifier mon propos, de vous décrire la situation de la faculté scientifique d'Orsay, située dans ma circonscription.

En chimie, sur 120 enseignants de tous grades, un seul a moins de trente ans ; en physique, sur 250 enseignants de tous grades, un seul également a moins de trente ans.

Voilà, mes chers collègues, le bilan du septennat de M. Giscard d'Estaing !

La politique que vous conduisez, monsieur le ministre, depuis seize mois, permet le remplacement des postes vacants et la création de nouveaux postes.

Mais le retard est tel qu'à la faculté d'Orsay, par exemple, le nombre d'enseignants de catégorie B en biologie, chimie, mathématiques, physique et sciences de la terre a décliné de 81 unités entre 1978 et 1982. Or la charge d'enseignement n'a pas varié.

Voilà pourquoi un tel centre scientifique, dont la qualité est universellement reconnue, sera condamné au déclin si un recrutement continu de jeunes enseignants-chercheurs n'est pas garanti. Il faut d'urgence créer des postes gagés sur les départs à la retraite massifs des années 1990 à l'an 2000.

Ainsi l'Université pourra-t-elle remplir sa mission d'enseignement, de recherche, mais aussi de développement de la formation continue et des formations à finalité professionnelle.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, prévoit la création d'un nombre fort appréciable d'emplois : 620 postes d'enseignant supplémentaires. Il va ainsi dans le bon sens. C'est la raison pour laquelle nous l'approuvons. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Emmanuel Hamel. Il faut que les chercheurs trouvent !

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale (suite) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

— Enseignement primaire et secondaire :

Annexe n° 16. — M. François Mortelette, rapporteur spécial.

— Enseignement supérieur :

Annexe n° 17. — M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 1166 : éducation nationale : orientations générales, tome XII : M. Bernard Derosier ; enseignement primaire et secondaire, tome XIII : M. Jacques Brunhes ; universités, tome XIV : M. Jacques Santrot ; enseignement technique, tome XV : M. Jean-Paul Fuchs ; éducation physique et sportive, tome XVI : M. Jean-Hugues Colonna.

Fonction publique et réformes administratives :

— Services du Premier ministre : fonction publique :

Annexe n° 31. — M. Raymond Douyère, rapporteur spécial ; avis n° 1169, tome V, de M. Georges Labazée, au nom de la

commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Départements et territoires d'outre-mer :

Annexe n° 12. — M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial ; avis n° 1170, tome VI, de M. Maurice Dousset, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1166, tome XI (départements et territoires d'outre-mer : régime social), de M. Marcel Garrouste, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1169, tome VI (départements d'outre-mer), de M. Pierre Bourguignon, et tome VII (territoires d'outre-mer), de M. René Rouquet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Discussion, en deuxième et nouvelle lecture, du projet de loi n° 1174 portant adaptation de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion (rapport n° 1200 de M. Michel Suchod, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.